Parlement européen
2024-2029

Commission de l'agriculture et du développement rural

2025/2052(INI)

24.4.2025

AMENDEMENTS
1249 - 1532

Projet de rapport
Carmen Crespo Díaz
(PE770.187v01-00)

L'avenir de l'agriculture et la politique agricole commune après 2027
(2025/2052(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1249
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'eau pour réduire l'empreinte hydrique;	30. invite la Commission à inclure parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ***en particulier dans les régions touchées par la sécheresse, en encourageant*** l'utilisation de l'intelligence artificielle ***et*** de capteurs ***pour optimiser l'allocation des ressources,*** en réduisant les ***pertes d'eau*** et les coûts énergétiques pour les agriculteurs; ***demande également un soutien au développement et à la mise en œuvre de solutions innovantes telles que la réutilisation des eaux usées traitées et des technologies de dessalement adaptées au secteur agricole; attire l'attention sur le fait que de nombreux systèmes d'irrigation existants sont obsolètes et inefficaces, entraînent d'importantes pertes d'eau et doivent être remplacés ou modernisés pour garantir une gestion durable des ressources en eau dans le contexte du changement climatique;***

Or. ro

Amendement 1250
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'eau pour	30. invite la Commission à inclure parmi ses priorités ***des incitations économiques pour*** la modernisation et la numérisation de ***l'irrigation durable, telles que les technologies intelligentes d'irrigation de précision***, ainsi que

réduire l’empreinte hydrique;	l’utilisation de l’intelligence artificielle et des nouvelles ***technologies de l’eau pour optimiser la consommation, en garantissant une productivité constante et, dans le*** même temps, en réduisant ***l’empreinte*** hydrique. ***souligne que, compte tenu de la même quantité d’eau extraite des sources d’eau, l’extension de la zone irrigable devrait être autorisée aux surfaces qui ne bénéficient actuellement pas de ce service***;

Or. en

Amendement 1251
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l’irrigation durable, ainsi que l’utilisation de l’intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l’eau pour réduire l’empreinte hydrique;	30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l’irrigation durable, ainsi que l’utilisation de l’intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l’eau pour réduire l’empreinte hydrique; ***invite la Commission à investir dans des programmes de formation pour les agriculteurs afin de s’assurer qu’ils possèdent les connaissances et les outils nécessaires pour utiliser efficacement les ressources en eau;***

Or. en

Amendement 1252
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'eau pour réduire l'empreinte hydrique;	30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'eau pour réduire l'empreinte hydrique; ***estime qu'aucun objectif de réutilisation de l'eau ne devrait être imposé aux agriculteurs avant de garantir la disponibilité d'eau exempte de résidus pharmaceutiques;***

Or. en

Amendement 1253
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'eau pour réduire l'empreinte hydrique;	30. invite la Commission à inclure parmi ses priorités ***l'introduction d'incitations économiques*** *pour* la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles ***technologies de l'eau pour optimiser la consommation, garantir une production constante et,*** *dans* le même temps, réduire l'empreinte hydrique;

Or. it

Amendement 1254
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'eau pour réduire l'empreinte hydrique;	30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'eau pour réduire l'empreinte hydrique; ***et à donner la priorité aux formes d'agriculture permettant d'économiser l'eau, y compris la gestion des pâturages;***

Or. hu

Amendement 1255
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à ***inscrire*** parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de ***l'intelligence artificielle*** et ***des nouvelles technologies de l'eau pour*** réduire l'empreinte hydrique;	30. invite la Commission à ***inclure*** parmi ses priorités la modernisation et la numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de ***nouvelles technologies de l'eau à faible utilisation*** et ***efficaces, telles que l'irrigation goutte-à-goutte, afin de*** réduire l'empreinte hydrique;

Or. en

Amendement 1256
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à inscrire parmi ses priorités la modernisation et la	30. invite la Commission à inclure parmi ses priorités la ***promotion des***

numérisation de l'irrigation durable, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'eau pour réduire l'empreinte hydrique;	***technologies innovantes, des systèmes d'irrigation intelligents*** et la numérisation ***des infrastructures*** pour optimiser l'utilisation de l'eau;

Or. es

Amendement 1257
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite la Commission et les États membres à soutenir le développement de nouveaux systèmes d'irrigation intelligents dans les zones rurales actuellement dépourvues de telles infrastructures, en particulier dans les régions touchées par le stress hydrique croissant, la désertification ou les sécheresses saisonnières; souligne la nécessité de modèles d'irrigation résilients au changement climatique et fondés sur la précision qui optimisent l'utilisation de l'eau et permettent une productivité agricole durable, et demande leur inclusion en tant qu'investissements éligibles dans le cadre des plans stratégiques relevant de la PAC et des instruments de cohésion pertinents de l'Union;

Or. en

Amendement 1258
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite la Commission et les États membres à permettre une gestion plus durable des nutriments en adoptant rapidement la proposition visant à autoriser l'utilisation d'engrais RENURE; demande en outre une révision de la directive sur les nitrates afin de la mettre en conformité avec les données scientifiques actuelles et les meilleures pratiques, en permettant aux agriculteurs de mieux utiliser les sources de nutriments naturellement disponibles tout en continuant à protéger la qualité de l'eau;

Or. en

Amendement 1259
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1260
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union pour stimuler l'économie circulaire***, l'agriculture régénérative et les procédures intégrées de recyclage des déchets agricoles afin de soutenir les entreprises engagées dans le recyclage des déchets pour les jeunes pousses et les PME participant à la production de matières premières ou de produits finis, en*** privilégiant une utilisation efficace de toutes les ressources, plutôt que de se concentrer exclusivement sur la réduction des émissions de carbone; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

Or. it

Amendement 1261
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande ***un soutien ciblé et efficace*** aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union, ***la promotion de l'économie circulaire, au moyen d'incitations à la valorisation de la biomasse, des déchets agricoles et des coproduits, le soutien à l'autonomie énergétique des exploitations et la réduction de leur dépendance à*** l'égard des intrants externes, en privilégiant une utilisation efficace de toutes les ressources, plutôt que de se concentrer exclusivement sur la réduction des émissions de carbone; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

Or. ro

Amendement 1262
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant	31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant

l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits ***tels que le digestat***, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025; ***invite à cet égard la Commission à collaborer avec les États membres pour adopter rapidement la proposition visant à permettre l'utilisation d'engrais RENURE;***

Or. en

Amendement 1263
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; sur ce point, ***invite la Commission à présenter une analyse d'impact complète de l'ambition de l'Union en matière de production de biométhane pour le secteur agricole et*** attend avec intérêt la présentation de la stratégie pour la bioéconomie en 2025;

Or. en

Amendement 1264
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne ***qu'il*** importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne ***que tout en veillant à une hiérarchie des usages qui place l'alimentation en tête, il*** importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

Or. fr

Amendement 1265
Dario Nardella, Stefano Bonaccini

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant	31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant

la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, ***en optimisant*** l'utilisation des matières premières et des produits secondaires ***afin de*** produire des sous-produits***,*** de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, ***d'optimiser*** l'utilisation des matières premières et des produits secondaires ***pour*** produire des sous-produits ***et*** de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz ***et les biocarburants durables conformes à la directive sur les énergies renouvelables,*** et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;
	Or. en

Amendement 1266
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources ***plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation***; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande qu'un soutien fort soit apporté aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union afin de stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace ***et régénérative*** de toutes les ressources***, y compris le recyclage et la fertilité des sols, parallèlement à des efforts ambitieux de réduction des émissions de carbone***; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

Or. en

Amendement 1267
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources ***plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation***; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

Or. en

Amendement 1268
Norbert Lins

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se	31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se

concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, ***tels que le digestat,*** de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

Or. en

Amendement 1269
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande qu'un soutien fort soit apporté aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union afin de stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources, ***en faisant observer que le puits de carbone dépend des cycles hydrologiques fonctionnels***[1 bis]; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

[1 bis] ***En tant que tel, il n'y a pas d'accent exclusif sur la réduction des émissions de carbone dans la PAC, mais il est***

évidemment nécessaire de disposer d'un approvisionnement en eau suffisant pour permettre le puits et le stockage de carbone dans les systèmes agricoles et forestiers, qui seront finalement rémunérés au titre des régimes d'«agriculture carbonée» du CRCF, pour lesquels les agriculteurs recevront des paiements supplémentaires non liés à la PAC.

Or. en

Amendement 1270
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt ***que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation***; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs et aux sylviculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt ***tout en réduisant les émissions de carbone***; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

Or. en

Amendement 1271
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs ***et aux sylviculteurs*** de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;	31. demande que soit apporté un soutien fort aux agriculteurs de l'Union si l'on veut stimuler l'économie circulaire, en donnant la priorité à une utilisation efficace de toutes les ressources plutôt que de se concentrer exclusivement sur la décarbonation; souligne qu'il importe de mieux intégrer l'économie circulaire dans la bioéconomie émergente, en optimisant l'utilisation des matières premières et des produits secondaires afin de produire des sous-produits, de nouvelles sources d'énergie telles que le biogaz et de renforcer l'autonomie énergétique de l'Union; attend avec intérêt, à cet égard, la présentation de la stratégie de bio-économie en 2025;

Or. fr

Amendement 1272
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. invite instamment la Commission et les États membres à encourager et à renforcer l'intégration de l'agriculture et des énergies renouvelables, en reconnaissant le potentiel de cette synergie pour promouvoir des pratiques agricoles durables, renforcer la résilience locale au changement climatique, renforcer l'économie circulaire, y compris la gestion des déchets alimentaires, et améliorer la rétention d'eau et la santé des sols, tout en soutenant les revenus des agriculteurs; invite en outre la

Commission à clarifier les dispositions de la politique agricole commune afin de mieux aligner et d'accroître la compatibilité des sources d'énergie renouvelables et durables, telles que l'agrosolaire et le biogaz, avec les activités agricoles;

Or. en

Amendement 1273
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souligne que la charge de la réduction des émissions de carbone dans l'agriculture ne devrait pas incomber uniquement aux agriculteurs et demande une approche globale de la chaîne d'approvisionnement qui soutienne, encourage et récompense l'adoption de solutions à faible intensité de carbone par les exploitations individuelles; À cet égard, il réaffirme la nécessité d'un budget solide de la PAC qui garantisse un financement suffisant de l'action pour le climat, permettant aux agriculteurs de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre tout en restant compétitifs.

Or. it

Amendement 1274
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. invite la Commission à élaborer des approches stratégiques spécifiques aux cultures et aux secteurs dans le cadre de la PAC après 2027, sur la base des caractéristiques biophysiques, économiques et environnementales distinctes des différents systèmes de production dans l'ensemble de l'Union; souligne l'importance de reconnaître la diversité de l'agriculture européenne – y compris l'horticulture en serre fermée, les cultures permanentes et les systèmes d'élevage intensif tels que l'élevage porcin – lors de la conception des mesures de soutien, des exigences réglementaires et des stratégies d'innovation;

Or. en

Amendement 1275
Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souligne l'importance stratégique d'encourager la production et la transformation locales, en particulier dans les zones confrontées au dépeuplement ou au déclin économique; souligne que les systèmes alimentaires locaux créent de la valeur au niveau local, réduisent les émissions liées aux transports et améliorent la résilience de la chaîne d'approvisionnement; souligne en outre que le soutien à la diversification des cultures renforce la biodiversité, améliore la santé des sols et réduit la vulnérabilité aux organismes nuisibles et aux maladies, qui sont tous nécessaires à l'adaptation au changement climatique et

à la stabilité du système alimentaire;

Or. en

Amendement 1276
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. demande que le seuil maximal d'enregistrement des variétés de chanvre dans l'Union soit fixé à 0,5 % de THC, ce qui permettrait de distinguer clairement le chanvre des autres variétés de cannabis; Cela permettrait d'harmoniser les définitions nationales, d'élargir le réservoir génétique de graines de chanvre reconnues et d'encourager la sélection de nouvelles variétés polyvalentes plus résistantes aux changements climatiques, tout en maintenant de faibles niveaux de THC et en assurant la clarté pour les agriculteurs, les organismes de réglementation et les consommateurs.

Or. en

Amendement 1277
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. invite la Commission à réviser les incitations financières et réglementaires en faveur de la production de biogaz et de biométhane à partir d'effluents d'élevage qui maintiennent ou développent la production animale industrielle à grande

échelle, lorsqu'une réduction de la production est essentielle pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'environnement et de santé publique et maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C, ainsi que pour protéger la diversité des petits producteurs dans les zones rurales;

Or. en

Amendement 1278
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souligne que l'actuelle directive sur les nitrates doit être révisée, car des dispositions obsolètes encouragent l'utilisation d'engrais artificiels au lieu d'engrais organiques; appelle à une évaluation urgente de la directive sur les nitrates, avant la fin de cette année, et à sa révision, afin de promouvoir une gestion circulaire des nutriments;

Or. en

Amendement 1279
Stefan Köhler, Norbert Lins, Christine Schneider, Marion Walsmann, Lena Düpont

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souligne la nécessité d'une approche globale de la décarbonation de l'agriculture, demande des encouragements et des incitations appropriées, telles qu'un financement suffisant pour les agriculteurs, afin

d'adopter des solutions et des pratiques qui réduisent l'empreinte carbone des cultures tout en restant compétitives;

Or. en

Amendement 1280
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 31 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 quater. demande de faciliter l'échange structuré de connaissances et la coopération entre des systèmes de production comparables dans l'ensemble des États membres, afin de soutenir l'apprentissage mutuel, de relever les défis propres à chaque région, tels que ceux auxquels sont confrontées les zones de production intensive, et d'accélérer les transitions durables adaptées aux réalités spécifiques de chaque secteur;

Or. en

Amendement 1281
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 31 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 quinquies. invite la Commission et les États membres à adopter rapidement la proposition autorisant l'utilisation d'engrais RENURE au titre de la directive sur les nitrates; demande en outre une révision plus large de la directive afin d'aligner ses dispositions sur les connaissances scientifiques actuelles et les meilleures pratiques disponibles, afin

de permettre aux agriculteurs de réduire leur dépendance à l'égard des engrais synthétiques, de fermer les boucles nutritionnelles et d'accélérer la transition vers des systèmes de gestion des nutriments plus circulaires et durables;

Or. en

Amendement 1282
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 31 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 sexies. invite la Commission à élaborer une stratégie globale de récupération des nutriments tout au long de la chaîne agroalimentaire, avec un soutien spécifique à l'innovation dans la séparation, le traitement et la réutilisation des nutriments issus de la transformation des denrées alimentaires, de la vente au détail et des flux de déchets de consommation; encourage la création de normes et d'incitations pour permettre une utilisation sûre et efficace de ces sources de nutriments secondaires dans l'agriculture.

Or. en

Amendement 1283
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien

aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes; ***souligne, dans ce contexte, la nécessité de mettre en place une garantie européenne de réassurance agricole, soutenue par le budget de l'Union européenne, dans le but de réduire le risque systémique associé à des événements climatiques de plus en plus intenses et fréquents; estime que cette garantie européenne rendrait l'assurance plus accessible et financièrement viable pour les agriculteurs, en garantissant une plus grande couverture et en évitant les disparités entre les États membres; souligne qu'à l'heure actuelle, le manque d'offres attrayantes sur le marché de l'assurance agricole, en raison de l'imprévisibilité et de l'intensité importantes des risques climatiques, compromet gravement la protection des revenus et la stabilité des exploitations agricoles; préconise dès lors que l'Union joue un rôle actif dans la mise en place d'un mécanisme commun de réassurance qui contribue à la cohésion du marché intérieur, favorise la solidarité entre les régions et renforce la résilience du secteur agricole européen aux chocs extérieurs;***

Or. pt

Amendement 1284
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les instruments de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant ***le soutien financier*** à ***l'assurance agricole, aux fonds de mutualisation et à l'outil de stabilisation***

des revenus (IST) pour ***faire face aux phénomène météorologiques extrêmes et imprévisible***, sanitaires et de marché; ***demande en outre l'élaboration d'un cadre intégré de gestion des risques climatiques comprenant des investissements dans la prévention, la planification de l'adaptation, des systèmes d'alerte précoce, des fonds de mutualisation et des investissements au niveau des exploitations dans les infrastructures de résilience, afin de renforcer la capacité à long terme des exploitations agricoles à anticiper les chocs liés au climat, à les absorber et à s'en remettre;***

Or. en

Amendement 1285
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux ***risques climatiques normaux et en ayant recours à la solidarité nationale et européenne pour les risques catastrophiques liés à des*** phénomènes climatiques extrêmes; ***considère que pour les risques liés à la fluctuation des marchés, les assurances sont rarement disponibles, peu efficaces et très couteuses et qu'il convient de préférer l'amélioration de l'organisation collective des agriculteurs ainsi que des mesures de gestion de crise;***

Or. fr

Amendement 1286
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant le soutien à l'assurance agricole pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes***, en veillant à ce que les exploitations agricoles et non les compagnies d'assurance en bénéficient et en veillant à ce que les exploitations agricoles qui bénéficient de ces assurances soient tenues d'assurer un niveau minimal de prévention par la diversification et la participation aux programmes écologiques et aux MAEC***;

Or. en

Amendement 1287
Stefano Bonaccini, Dario Nardella

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant le soutien à ***tous les outils de gestion des risques, y compris*** les assurances agricoles***,*** pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes; ***souligne la nécessité d'une meilleure mise en œuvre des fonds de mutualisation, en particulier pour faire face aux maladies végétales et animales, ainsi que de l'outil de stabilisation des revenus;***

Or. en

Amendement 1288
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les instruments de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant le soutien à l'assurance agricole pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes ***en donnant aux coopératives, aux organisations de producteurs (OP) et aux associations d'organisations de producteurs (AOP) la possibilité de gérer les instruments économiques et les outils de gestion des risques***;

Or. en

Amendement 1289
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles ***et aux fonds de mutualisation*** pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes; ***souligne que ces mesures devraient s'ajouter aux outils de gestion du marché existants et ne devraient pas porter atteinte aux systèmes nationaux existants;***

Or. en

Amendement 1290
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant le soutien à l'assurance agricole pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes ***et en introduisant un mécanisme visant à renforcer les régimes nationaux d'assurance agricole au niveau de l'Union en cas de circonstances particulièrement graves***;

Or. es

Amendement 1291
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant *le soutien financier* ***en faveur de l'assurance agricole, des fonds de mutualisation et des outils de stabilisation des revenus*** (IST) ***pour faire face aux événements extrêmes*** et imprévisibles météorologiques, sanitaires et de marché;

Or. it

Amendement 1292
Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant le soutien ***financier à l'assurance agricole aux fonds de mutualisation et à l'outil de stabilisation des revenus (IST)*** pour ***faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles,*** sanitaires et de marché;

Or. en

Amendement 1293
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant ***le soutien financier*** à ***l'assurance agricole, aux fonds de mutualisation et à l'outil de stabilisation des revenus (IST)*** pour ***faire face aux phénomène météorologiques extrêmes et imprévisibles***, sanitaires et de marché;

Or. en

Amendement 1294
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission et les ***États membres*** à renforcer ***l'utilisation des*** outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes; ***veiller à ce que les agriculteurs et pas seulement les compagnies d'assurance en bénéficient;***

Or. en

Amendement 1295
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans le cadre de la PAC après 2027 en augmentant le soutien à l'assurance agricole pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes ***pour les exploitations qui présentent un niveau minimal de mesures de prévention du changement climatique***;

Or. en

Amendement 1296
Benoit Cassart, Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC ***et à réviser la réserve de crise***

aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	***agricole*** après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;

Or. en

Amendement 1297
Csaba Dömötör

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes ***et aux maladies animales***;

Or. en

Amendement 1298
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;	32. invite la Commission à renforcer les outils de gestion des risques dans la PAC après 2027, en renforçant le soutien aux assurances agricoles pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes;

Or. en

Amendement 1299
Cristina Guarda

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. prend acte de la combinaison efficace d'outils de gestion des risques (assurances et fonds de mutualisation) et d'adaptation des pratiques agricoles, tels que l'introduction d'une lutte intégrée contre la production[1 bis], ou de mesures de résilience face au climat et à l'eau, pour couvrir les risques financiers; ***invite les États membres à utiliser d'abord les outils de gestion des risques actuellement sous-utilisés et à le faire plus efficacement dans de telles combinaisons.***
	[1 bis] L'IPM (rotation des cultures sur 4 ans) et les fonds de mutualisation ont permis aux agriculteurs de remplacer les monocultures de maïs, mettant ainsi fin à l'utilisation des néonicotinoïdes dans la région de Vénétie, en Italie (Apenet, Veneto Agricoltora) https://www.researchgate.net/publication/311424479_Difesa_integrata_del_mais_Come_applicarla_in_campo

Or. en

Amendement 1300
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne en particulier que l'assurance météo large devrait offrir aux agriculteurs une plus grande sécurité; souligne qu'il est nécessaire d'avoir une certitude en ce qui concerne la subvention des primes d'assurance et les conditions de police applicables, et qu'il ne devrait

pas y avoir de réduction de la subvention pour les primes d'assurance promises aux agriculteurs au cours de leur participation;

Or. nl

Amendement 1301
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. demande la création d'un mécanisme européen d'assurance publique, mutualisée et solidaire, afin de mieux soutenir les agriculteurs face aux aléas climatiques croissants ; souligne la nécessité d'un déclenchement automatique en cas de catastrophe naturelle, garantissant une protection rapide et accessible à toutes les exploitations ;

Or. fr

Amendement 1302
Stefano Bonaccini, Dario Nardella

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. demande la mise en place d'un fonds indiciel, complémentaire aux outils de gestion des risques existants, afin d'émettre des obligations sur les marchés financiers et d'intervenir en cas d'événements catastrophiques avec des seuils de dommages supérieurs à ceux normalement couverts par le marché de

l'assurance;

Or. en

Amendement 1303
Thomas Waitz

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. note qu'en raison de limitations budgétaires, les États membres sont également tenus de veiller à ce que les bénéficiaires de ces régimes d'assurance prennent également les mesures nécessaires de prévention des risques, y compris l'adaptation au changement climatique, par exemple la diversification et la participation aux programmes écologiques et aux mesures de protection de l'environnement;

Or. en

Amendement 1304
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1305
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle ***fondé*** sur la bioéconomie ***en tant que système vertueux susceptible de renforcer*** les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle ***de politique agricole commune recentré sur la production alimentaire, revenant à ses origines en tant que fonction stratégique de l'agriculture européenne, tout en le reconnaissant comme un pilier essentiel de la sécurité et de la défense, de la souveraineté et de la stabilité de l'Union européenne; fait valoir que*** la bioéconomie ***peut contribuer*** *à* augmenter ***les revenus des agriculteurs et générer de nouvelles opportunités économiques et d'emploi, à condition qu'elle soit*** coordonnée avec les objectifs de production du secteur ; ***reconnaît que les services écosystémiques*** **fournis par l'agriculture, tels que le maintien de la biodiversité, la** ***gestion durable des sols ou l'élimination du carbone , bien qu'ils soient importants, ne devraient pas compromettre la compétitivité ou la fonction essentielle*** de production alimentaire du secteur ; ***estime dès lors que ces fonctions d'intérêt public devraient, lorsqu'elles ne sont pas rémunérées par le marché, être soutenues par des instruments financiers appropriés en dehors du champ d'application central de la PAC, notamment au moyen de fonds spécifiques pour l'environnement ou le climat, en veillant à ce que la politique agricole reste axée sur la production alimentaire, la viabilité économique des exploitations et la satisfaction des besoins alimentaires de la population;***

Or. pt

Amendement 1306
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone; ***invite également la Commission à reconnaître, lors de la prochaine révision de la stratégie de l'Union en faveur de la bioéconomie, l'importance de la production nationale de sources d'énergie renouvelables telles que le biogaz et les biocarburants durables en tant que partie intégrante d'une bioéconomie circulaire vertueuse et en tant que levier pertinent pour stimuler les sources de revenus des agriculteurs;***

Or. en

Amendement 1307
Dario Nardella, Stefano Bonaccini

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les

revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;

revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; invite ***la Commission à reconnaître, lors de la prochaine révision de la stratégie de l'Union en faveur de la bioéconomie, l'importance de la production nationale de sources d'énergie renouvelables telles que le biogaz et les biocarburants durables en tant que partie intégrante d'une bioéconomie circulaire vertueuse et en tant que levier pertinent pour stimuler les sources de revenus des agriculteurs;*** demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;

Or. en

Amendement 1308
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois ***tout en priorisant une hiérarchie des usages commençant par l'alimentation ; appelle la mise en place d'une flexibilisation de la politique des biocarburants afin de suspendre leur production partiellement ou totalement en cas de flambée des prix tout en dédommageant les industriels pour les pertes d'activité occasionnées*** ; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;

Or. fr

Amendement 1309
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone; ***souligne combien il importe de promouvoir, d'encourager et de rémunérer la séquestration du carbone dans les sols; rappelle l'importance des solutions basées sur la nature, telles que l'agroforesterie, les écosystèmes et les tourbières, afin d'augmenter les puits de carbone naturels;***

Or. en

Amendement 1310
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre ***que***	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande également ***de***

soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;

mettre en évidence et d'accroître le rôle des services écosystémiques ***de l'élevage, qui peut contribuer à un cycle du carbone vertueux , y compris la production de sous-produits, tels que le digestat, utilisables comme engrais organiques capables de réduire la dépendance à l'égard des importations d'engrais chimiques, générant une valeur ajoutée pour les agriculteurs et pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire*** ;

Or. en

Amendement 1311
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé ***le rôle des services écosystémiques*** de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande également ***de renforcer les fonctions écosystémiques en encourageant des systèmes durables de culture, d'agroforesterie et de pâturage d'élevage avec des intrants externes plus faibles et donc des*** coûts de production plus faibles , ce qui peut contribuer ***à des cycles vertueux du carbone ,*** de l'eau et des nutriments ;

Or. en

Amendement 1312
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; ***demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;***	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois;

Or. en

Amendement 1313
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;	33. invite la Commission et les États membres à promouvoir un modèle fondé, ***entre autres possibilités*** sur la bioéconomie en tant que système vertueux susceptible de renforcer les revenus des agriculteurs et de créer de nouveaux emplois; demande en outre que soit encouragé le rôle des services écosystémiques de l'élevage, susceptible de contribuer à un cycle vertueux du carbone;

Or. en

Amendement 1314
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. appelle à renforcer, dans le cadre de la PAC, le soutien à la création, au développement et à la structuration de coopératives locales agricoles et alimentaires intégrées, qui assurent des liens directs entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs à l'échelle territoriale; souligne que ces modèles coopératifs favorisent la relocalisation des systèmes alimentaires, une meilleure rémunération des agriculteurs, une transition vers des pratiques plus résilientes, tout en répondant aux besoins des citoyens en matière de qualité, de traçabilité et de souveraineté alimentaire ; demande que la PAC soutienne plus activement ces initiatives à travers les programmes de développement rural, les mesures de coopération et les dispositifs de soutien à l'investissement collectif ;

Or. fr

Amendement 1315
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. invite la Commission et les États membres à promouvoir le développement d'écosystèmes européens d'innovation et de pôles de création d'entreprises rurales dans le cadre de la PAC et des stratégies de développement rural pour l'après-2027, en particulier dans les zones moins favorisées et dépeuplées; souligne la nécessité de mobiliser les fonds de la PAC en synergie avec les programmes de l'Union tels qu'Horizon Europe, InvestEU, le programme pour le marché

unique et les instruments de la politique de cohésion, y compris le FEDER et le FSE+, afin de favoriser l'entrepreneuriat local, de créer des emplois de qualité et de créer un environnement propice au maintien et à l'attraction de personnes hautement qualifiées dans les communautés rurales;

Or. en

Amendement 1316
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. invite la Commission à passer d'une approche générique fondée sur les intrants dans le cadre de la directive sur les nitrates à un cadre axé sur les résultats (fondé sur les risques) et axé sur la réduction des excédents d'azote; soutient l'introduction d'objectifs opérationnels pour des pertes de nutriments acceptables, permettant une plus grande flexibilité pour les agriculteurs dans les zones à faible risque tout en permettant des normes plus strictes dans les zones polluées ou sensibles au lessivage; souligne qu'une telle approche sur mesure encouragerait davantage les mesures spécifiques aux exploitations, améliorerait l'efficacité de l'utilisation des nutriments et renforcerait l'efficacité environnementale de la directive sur les nitrates.

Or. en

Amendement 1317
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. souligne le potentiel de l'élevage ovin et des fibres naturelles obtenues à partir d'animaux pour améliorer la viabilité économique du secteur, tout en contribuant à la compétitivité européenne et à la transition écologique; invite la Commission à tirer parti de l'innovation et de la technologie pour revitaliser la production de fibres de laine dans l'Union et reconstruire les infrastructures nécessaires à la collecte et à la transformation;

Or. en

Amendement 1318
Christine Singer

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. souligne que la préservation des paysages culturels diversifiés de l'Europe revêt non seulement une importance écologique et touristique, mais constitue également une pierre angulaire de l'identité régionale et de la résilience rurale à long terme; appelle dès lors à leur reconnaissance explicite et à l'intégration de leur préservation en tant qu'objectif stratégique dans la PAC de l'après 2027.

Or. en

Amendement 1319
Elsi Katainen, Benoit Cassart

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. rappelle que d'éventuelles nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs, prévues et proposées par la Commission, doivent être mises en place de manière à ne pas conduire à la situation, que la charge de travail augmente notamment au niveau des exploitations;

Or. en

Amendement 1320
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 33 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 ter. invite la Commission et les États membres à soutenir activement le développement de pôles de création d'entreprises rurales et d'écosystèmes entrepreneuriaux dans le cadre des objectifs de développement rural de la PAC et en coordination avec les initiatives relatives aux écosystèmes européens d'innovation dans le cadre d'Horizon Europe; souligne l'importance d'instruments financiers sur mesure, d'incubateurs d'entreprises, de réseaux de mentorat et d'infrastructures d'innovation pour stimuler l'entrepreneuriat rural, attirer des personnes qualifiées et libérer le potentiel d'innovation des régions moins développées;

Or. en

Amendement 1321
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	***supprimé***

Or. pl

Amendement 1322
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Cristina Guarda

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	34. ***souligne que l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement au monde et que nous avons une occasion et une obligation uniques de garantir la production alimentaire tout en disposant de l'approvisionnement en eau nécessaire pour nous adapter, par exemple en mettant en place de nouvelles plantations agroforestières; note que toutes les régions de l'UE, mais en particulier le*** bassin ***méditerranéen ,*** sont vulnérables aux effets du changement climatique, ***tels que la sécheresse,*** les inondations, ***les incendies et la désertification , la salinisation des aquifères, la chute des nappes phréatiques, l'augmentation des attaques***

	de ravageurs et de la sensibilité aux maladies, etc. , et que les agriculteurs doivent donc être aidés à adapter leurs activités au changement climatique et à d'autres défis environnementaux ;

Or. en

Amendement 1323
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	34. observe que les régions méditerranéennes ***et orientales*** de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement; ***estime, à cet égard, qu'il est essentiel que l'aide accordée aux agriculteurs soit différenciée et adaptée aux caractéristiques de chaque zone et aux risques spécifiques, au moyen de trains de mesures d'aide qui préviennent et atténuent les effets négatifs du changement climatique et contribuent à une gestion efficace de tout dommage;***

Or. ro

Amendement 1324
Elsi Katainen, Benoit Cassart

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	34. ***souligne*** que les effets du changement climatique ***varient considérablement d'un État membre à l'autre, et que les agriculteurs*** sont confrontés à des problèmes tels que la sécheresse, les incendies ***et la désertification , mais aussi à de nouveaux organismes nuisibles et à de nouvelles*** maladies des végétaux ; Les agriculteurs doivent redoubler d'efforts dans ces domaines pour adapter leurs activités à l'évolution de l'environnement***, ce qui implique des investissements en faveur de la recherche, de l'innovation et de nouvelles solutions, ainsi que des services de conseil au niveau des exploitations*** ;

Or. en

Amendement 1325
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement; ***souligne qu'un soutien global doit être apporté aux communautés rurales et aux autorités locales pour atteindre ces objectifs;***

Or. en

Amendement 1326
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	34. observe que les régions méditerranéennes ***et périphériques*** de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification ***et la dépopulation***; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;

Or. pt

Amendement 1327
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Francisco José Millán Mon, Susana Solís Pérez, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions ***méditerranéennes*** de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	34. observe que les régions ***méridionales*** de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les ***inondations, les précipitations persistantes, les*** incendies ***de forêt*** et la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus de la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;

Or. es

Amendement 1328
Csaba Dömötör

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des ***efforts*** plus importants ***sont attendus de la part des*** agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	34. observe que les régions méditerranéennes ***et d'Europe centrale et orientale*** de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime dès lors que des ***incitants*** plus importants ***doivent être fournis aux*** agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;

Or. en

Amendement 1329
Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime ***dès lors que des*** efforts ***plus importants sont attendus de la part des*** agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement;	34. observe que les régions méditerranéennes de l'Union sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, tels que la sécheresse, les incendies et la désertification; estime ***ainsi que les*** efforts ***supplémentaires effectués par les*** agriculteurs dans ces régions pour adapter leurs activités aux changements de l'environnement ***devront faire l'objet d'un accompagnement dédié***;

Or. fr

Amendement 1330
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. ***observe*** que ***les régions méditerranéennes*** de l'Union ***sont plus vulnérables aux effets*** du changement climatique***, tels que la sécheresse, les incendies*** et ***la désertification; estime dès lors que des efforts plus importants sont attendus*** de ***la part des agriculteurs dans ces régions pour adapter*** leurs activités ***aux changements de l'environnement***;	34. ***souligne*** que ***chaque région*** de l'Union ***est touchée par les conséquences*** du changement climatique ***d'une manière spécifique ,*** et ***que les agriculteurs ont donc besoin de mesures et d'outils*** de ***soutien ciblés pour redoubler d'efforts afin d'adapter*** leurs activités ***à l'environnement modifié***;

Or. en

Amendement 1331
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. souligne que les régions frontalières de la partie orientale de l'Union, telles que l'est de la Pologne, la Roumanie et les pays baltes, sont particulièrement exposées aux conséquences négatives de la guerre en Ukraine, confrontées à la baisse des investissements, à l'incertitude en matière de développement et à de graves défis sociaux et économiques; Pour relever ces défis, un instrument d'investissement spécifique devrait être mis en place dans le cadre de la PAC, ciblant les régions frontalières vulnérables. Il devrait fournir un soutien sur mesure aux agriculteurs, aux transformateurs, aux entreprises de logistique et aux microentreprises afin de stabiliser la production, d'encourager les investissements locaux, de renforcer les chaînes d'approvisionnement et de stimuler le développement économique

rural.

Or. en

Amendement 1332
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;	35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire; ***estime que des objectifs quantifiables devraient être fixés par rapport à une année de référence pour suivre les progrès accomplis; invite la Commission à prendre des mesures, notamment par le biais de la surveillance et de la mesure, pour réduire le gaspillage de denrées alimentaires au niveau de la production primaire et aux premiers stades de la chaîne d'approvisionnement, y compris les denrées alimentaires non récoltées et celles qui sont retournées sur le terrain; appelle à l'identification des pratiques commerciales et des changements de politique nécessaires pour prévenir ce gaspillage de denrées alimentaires; souligne que les plans stratégiques de la PAC devraient inclure des actions de prévention des pertes et des déchets alimentaires au niveau des exploitations agricoles, y compris le soutien au développement de chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes,***

qui réduisent les risques de générer des déchets alimentaires;

Or. en

Amendement 1333
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;	35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace***, innovante et économique*** des ***ressources et des matériaux , en soutenant les mesures visant à prévenir le gaspillage alimentaire au niveau des exploitations agricoles et à convertir les excédents en produits à valeur ajoutée, tels que les biocarburants ou les aliments pour animaux, dans le cadre de circuits d'approvisionnement courts*** et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;

Or. ro

Amendement 1334
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne	35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne

agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;	agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire ***et en promouvant des mesures relatives aux déchets avant consommation, telles que les bioconservateurs naturels qui prolongent la durée de conservation des produits alimentaires***;
	Or. pt

Amendement 1335
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire***,*** y compris dans ***l'agriculture***, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant ***les mesures en matière de*** santé ***animale*** et ***végétale*** afin d'éviter les pertes alimentaires ***dans les champs*** à ***cause de*** maladies ou ***de parasites***, ou ***de*** les ***transformer*** en sous-produits ***favorisant*** l'économie circulaire;	35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire **–** y compris ***1 bis*** dans ***la phase de production agricole – en réduisant au minimum, d'une part, les pertes de denrées alimentaires comestibles liées au marché dans les champs non récoltés[1 ter] et, d'autre part***, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant ***la croissance et la*** santé ***des animaux*** et ***des plantes*** afin d'éviter les pertes alimentaires ***dues*** à ***des*** maladies ou ***à des organismes nuisibles***, ou ***en*** les ***transformant*** en sous-produits ***qui stimulent*** l'économie circulaire;
	[1 bis] Source: Eurostat (2023) (code des données en ligne: env_wasfw); Données de 2020 dans

https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC133967, voir figure 1

[1 ter] ***En raison des normes de commercialisation, de l'évolution de la demande du marché ou des limitations contractuelles, ce qui représente environ la moitié des pertes sur le terrain. Blanke 2015, Agriculture 2015, 5(3), 389-399; https://doi.org/10.3390/agriculture5030389. Vég seuls: 1/3 de la récolte reste au champ (moyenne de 30% pour les légumes, 40% pour les pommes de terre) (Fig.4);***

Or. en

Amendement 1336
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;	35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire***, en accordant une attention particulière au gaspillage des denrées alimentaires ayant une empreinte environnementale plus élevée, telles que les protéines animales***;

Or. en

Amendement 1337
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum ***le*** gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, ***y compris dans l'agriculture,*** en ***garantissant une utilisation efficace et durable*** des ***ressources et des matières*** et en ***renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter*** les ***pertes*** alimentaires ***dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de*** les ***transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire***;	35. encourage à réduire au minimum ***du*** gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, en ***recherchant la durabilité*** des ***systèmes alimentaires*** et en ***contribuant à une utilisation plus efficace des ressources en valorisant*** les ***denrées*** alimentaires ***produites et en reconnaissant tous les efforts déployés pour*** les ***obtenir***;

Or. es

Amendement 1338
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;	35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ***de non-respect des contrats par les acheteurs*** ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;

Or. fr

Amendement 1339
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire***, y compris dans l'agriculture,*** en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;	35. encourage à réduire au minimum ***les pertes et*** le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières***, en renforçant le rôle des agriculteurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire*** et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;

Or. en

Amendement 1340
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire***, y compris dans l'agriculture,*** en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;	35. encourage à réduire au minimum ***les pertes et*** le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières***, en renforçant le rôle des agriculteurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire*** et en renforçant les mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;

Or. en

Amendement 1341
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières ***et en renforçant les*** mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;	35. encourage à réduire au minimum le gaspillage alimentaire dans la chaîne agroalimentaire, y compris dans l'agriculture, en garantissant une utilisation efficace et durable des ressources et des matières ***ainsi que des*** mesures en matière de santé animale et végétale afin d'éviter les pertes alimentaires dans les champs à cause de maladies ou de parasites, ou de les transformer en sous-produits favorisant l'économie circulaire;

Or. en

Amendement 1342
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. note, en ce qui concerne la réduction des pertes de cultures liées aux organismes nuisibles, que le déploiement de certaines méthodes de production intégrée ou de lutte agronomique ou biologique[1 bis] apportera également des avantages collatéraux à la résilience et à la productivité globales des systèmes agricoles, en plus de la lutte contre les organismes nuisibles[1 ter], en particulier en cas de conditions météorologiques extrêmes ou de chocs liés au changement

climatique. demande dès lors des calculs coûts-avantages complets, leur inclusion dans les plans stratégiques, des régimes généreux de paiements incitatifs et l'inclusion dans les informations fournies par l'intermédiaire de services indépendants de conseil et de vulgarisation;

[1 bis] comme la rotation, les bandes de fleurs pour attirer les pollinisateurs et les prédateurs d'organismes nuisibles, les sous-ensemencements, les cultures intercalaires/les cultures de capture/les cultures de couverture

[1 ter] les avantages collatéraux comprennent l'amélioration de la qualité et de la santé des sols, l'acquisition et la rétention d'eau et de nutriments, la diminution de l'érosion des sols, etc.

Or. en

Amendement 1343
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. invite la Commission à étudier les possibilités d'une plus grande flexibilité dans la réaffectation et l'adaptation des zones Natura 2000, en vue de permettre la création de zones naturelles plus vastes et plus écologiquement fonctionnelles qui soutiennent mieux la biodiversité; souligne qu'une telle flexibilité devrait également réduire les conflits inutiles entre les objectifs de conservation et les activités agricoles, et promouvoir des approches plus coopératives et à l'échelle du paysage en matière d'utilisation des terres.

Or. en

Amendement 1344
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Christine Singer, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. reconnaît les efforts considérables déployés par les agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau et souligne la nécessité d'un calendrier approprié pour permettre une évaluation précise des effets de ces mesures au titre de la directive-cadre sur l'eau et de la directive sur les nitrates; rappelle la nécessité pour ces mesures législatives de disposer d'un financement adéquat qui ne dépende pas uniquement d'autres politiques, telles que la PAC, pour atteindre leurs objectifs;

Or. en

Amendement 1345
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. invite la Commission à mettre en œuvre le principe de non-interdiction sans solutions; souligne que les substances actives phytopharmaceutiques ne devraient pas être interdites sans alternatives viables, efficaces et abordables, garantissant ainsi le maintien de la production agricole de manière sûre et durable;

Or. en

Amendement 1346
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. invite la Commission à élaborer une stratégie globale de récupération des nutriments tout au long de la chaîne agroalimentaire, avec un soutien spécifique à l'innovation dans la séparation, le traitement et la réutilisation des nutriments issus de la transformation des denrées alimentaires - par exemple, en tant que flux circulaires pour l'élevage - ainsi que des flux de déchets de vente au détail et de consommation; encourage la création de normes et d'incitations pour permettre l'utilisation sûre et efficace de ces sources d'éléments nutritifs secondaires dans l'agriculture.

Or. en

Amendement 1347
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quater. invite la Commission à reconnaître le rôle stratégique des prairies permanentes dans le maintien de la santé des sols, de la biodiversité et de la séquestration du carbone, en particulier dans des régions telles que les Pays-Bas où les prairies sont étroitement liées à l'élevage; souligne qu'en l'absence de pâturage actif et d'utilisation du fourrage par le bétail, une grande partie de ces prairies seraient converties, dans la

mesure du possible, en terres arables, ce qui entraînerait des pressions environnementales plus élevées; souligne que le maintien des prairies par l'élevage de ruminants est considéré par la FAO comme une utilisation efficace des terres marginales et une voie clé pour une production durable de protéines animales en Europe.

[1x] FAO. 2023. Voies vers une réduction des émissions – Une évaluation globale des émissions de gaz à effet de serre et des options d'atténuation des systèmes agroalimentaires d'élevage. Rome https://doi.org/10.4060/cc9029fr

Or. en

Amendement 1348
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit, Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quinquies. demande la mise en place immédiate d'un plan européen d'urgence pour la succession agricole, assorti d'un soutien solide, d'une formation et d'une aide financière aux jeunes agriculteurs lors des transferts d'entreprises et du remboursement des prêts, afin de garantir un secteur agricole durable et dynamique;

Or. en

Amendement 1349
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Un secteur attractif pour les nouvelles générations	Un secteur attractif pour les nouvelles générations ***et les femmes***

Or. es

Amendement 1350
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Un secteur attractif pour les nouvelles générations	Un secteur attractif pour ***les femmes et*** les nouvelles générations

Or. en

Amendement 1351
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Un secteur attractif pour les nouvelles générations	Un secteur attractif pour les nouvelles générations ***et les femmes***

Or. en

Amendement 1352
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du	36. rappelle que la garantie du

renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC; ***fait valoir que le renouvellement des générations devrait s'accompagner de mesures structurelles qui améliorent l'attractivité du secteur, en particulier en ce qui concerne l'innovation, la numérisation et la numérisation, l'accès à la terre et au crédit, les revenus équitables et la qualité de vie dans les zones rurales, en commençant par les infrastructures nécessaires pour permettre aux agriculteurs de s'installer et de développer leurs exploitations, mais aussi en promouvant la valeur sociale et communautaire de la profession agricole, en veillant à ce que les jeunes agriculteurs aient de réelles possibilités de construire des carrières viables et durables;***

Or. pt

Amendement 1353
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture ***dans les États membres*** et ***qu'elle*** impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes	36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour ***l'avenir de*** l'agriculture ***européenne et pour préserver ou améliorer la structure socio-économique des zones rurales; souligne la nécessité d'une approche intégrée qui combine le***

agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

soutien financier, l'accès à la terre, la réduction de la bureaucratie et la formation professionnelle; résoudre efficacement le défi du renouvellement des générations impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

Or. ro

Amendement 1354
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs ***professionnels*** du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, ***outre le soutien*** de ***nouveaux instruments financiers*** en ***dehors*** de ***la PAC;***	36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs ***formés*** du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres***; estime qu'il est essentiel***, ***pour la viabilité à long terme d'une nouvelle entreprise, que les jeunes agriculteurs ne soient pas encouragés à s'endetter de manière insoutenable lors de la création*** de ***nouvelles entreprises, et que tout nouvel engagement financier pris soit soumis à des tests de résistance*** en ***cas*** de

ralentissement des marchés.

Or. en

Amendement 1355
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;	36. rappelle qu'assurer le renouvellement des générations est un défi pour l'agriculture dans les États membres et impliquera ***d'assurer des marchés équitables pour des perspectives attrayantes avec des revenus équitables fondés sur la vente des produits agricoles et, en outre,*** de mobiliser ***et*** de cibler efficacement toutes les ressources financières de la PAC, y compris ***le paiement supplémentaire (d'une manière non territoriale comme en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas)*** pour les jeunes; ***et les nouveaux*** agriculteurs professionnels au titre du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir au titre du deuxième pilier, qui sont toutes obligatoires pour les États membres, ainsi que le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

Or. en

Amendement 1356
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du	36. rappelle qu'assurer le

renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

renouvellement des générations est un défi pour l'agriculture dans les États membres et impliquera ***d'assurer un revenu équitable aux agriculteurs sur la base de la fourniture de biens publics et de prix équitables pour les produits agricoles, de faciliter l'accès à la terre et, en outre, de mobiliser et*** de cibler efficacement toutes les ressources financières de la PAC, y compris le ***paiement supplémentaire pour les jeunes*** et les nouveaux agriculteurs professionnels au titre du premier pilier ***et les mesures visant à*** aider les jeunes et les nouveaux agriculteurs à s'établir au titre du deuxième pilier, qui sont tous obligatoires pour les États membres, ainsi que le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

Or. en

Amendement 1357
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;	36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire[1 bis] destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC; ***demande la mise en œuvre pleine et effective de la conditionnalité sociale et rappelle l'importance d'emplois de qualité afin de***

mieux attirer et retenir les travailleurs agricoles;

1 bis ***compléments par exploitation, non basés sur la superficie (comme en FR, LU et NL)***

Or. en

Amendement 1358
Camilla Laureti

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;	36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC; ***souligne que ces instruments devraient inclure des prêts en faveur de la résilience au changement climatique, des subventions pour des outils d'agriculture de précision et des services de conseil afin d'assurer la viabilité à long terme.***

Or. en

Amendement 1359
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC***, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres***, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;	36. ***36.*** rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

Or. en

Amendement 1360
Emma Wiesner

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;	36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures***, y compris une aide accrue à l'investissement et une aide à l'installation,*** visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

Or. en

Amendement 1361
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, ***le tout avec un caractère obligatoire pour les États membres,*** outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;	36. rappelle que la garantie du renouvellement des générations constitue un défi pour l'agriculture dans les États membres et qu'elle impliquera de mobiliser toutes les ressources financières de la PAC, y compris l'aide complémentaire destinée aux jeunes agriculteurs professionnels du premier pilier et les mesures visant à aider les jeunes agriculteurs à s'établir dans le cadre du deuxième pilier, outre le soutien de nouveaux instruments financiers en dehors de la PAC;

Or. fr

Amendement 1362
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. considère que le vieillissement de la population agricole et la concentration des terres résultent de la faiblesse de la rentabilité des fermes au regard des importants capitaux à mobiliser et de l'augmentation des risques encourus à cause de la multiplication des crises et de l'accroissement de la volatilité des prix des produits et des intrants ; souligne que les aides directes à la surface accroissent la concurrence entre agriculteurs pour l'accès au foncier agricole et augmentent

artificiellement le prix des terres et des fermes ; encourage à baisser significativement la part du budget de la PAC dédiée aux aides directes à la surface et à rendre obligatoire la dégressivité et le plafonnement afin de diminuer les effets de capitalisation des aides directes à la surface dans les prix des terres et des fermes et à davantage lier le soutien en fonction du nombre d'emplois présents sur les fermes.

Or. fr

Amendement 1363
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. considérant que le secteur agricole manque cruellement de jeunes, ce qui menace la durabilité et la continuité des exploitations agricoles dans de nombreuses régions de l'Union; considérant que la transition générationnelle est retardée par des obstacles économiques, administratifs et sociaux et que la limite d'âge actuelle pour les programmes ciblant les jeunes agriculteurs ne reflète pas de manière adéquate les réalités démographiques et du marché du travail; demande que l'éligibilité à l'aide aux jeunes agriculteurs soit prolongée jusqu'à l'âge de 45 ans, afin d'encourager davantage de personnes à s'établir dans l'agriculture, y compris par la reconversion, et de stimuler la régénération sociale et économique des zones rurales;

Or. ro

Amendement 1364
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. souligne la nécessité pour le secteur privé de reconnaître l'importance du renouvellement des générations pour la société dans son ensemble et de commencer à récompenser ceux qui entrent dans la profession; encourage les détaillants et les transformateurs, par le biais d'accords d'achat préférentiels, à fournir des incitations économiques aux jeunes agriculteurs, en particulier à ceux qui adoptent des pratiques agricoles nouvelles et innovantes; souligne la possibilité pour les banques de fournir des instruments financiers sur mesure ciblant les nouveaux entrants dans l'agriculture, et la possibilité pour le secteur privé dans son ensemble de créer des fonds d'innovation qui aident les jeunes agriculteurs à adopter de nouvelles technologies et à promouvoir de meilleurs résultats environnementaux;

Or. en

Amendement 1365
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. souligne que la rentabilité à long terme des activités agricoles est la première condition du renouvellement des générations et de l'attractivité du secteur agricole pour les jeunes; souligne que les mesures de soutien en faveur des jeunes agriculteurs doivent s'accompagner de

politiques qui garantissent des rendements équitables sur le marché, renforcent la position des producteurs dans la chaîne de valeur et promeuvent l'accès à des terres de qualité, à des contrats sécurisés et à des modèles commerciaux durables capables de générer des revenus stables;

Or. en

Amendement 1366
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. invite la Commission et les États membres à assurer un meilleur alignement entre la PAC post-2027 et les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes, en particulier la garantie pour la jeunesse, afin de créer des possibilités d'emploi, d'apprentissage et de formation sur mesure pour les jeunes dans les secteurs rural et agricole; souligne que cet alignement devrait être pris en compte dans les plans stratégiques nationaux relevant de la PAC et soutenu par une utilisation coordonnée de la PAC, du FSE+ et des programmes nationaux pour l'emploi des jeunes;

Or. en

Amendement 1367
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. note que, pour garantir le renouvellement des générations et une base agricole européenne solide, il convient d'introduire un troisième pilier de la PAC, destiné à soutenir les nouveaux entrants et les jeunes agriculteurs qui souhaitent reprendre une exploitation agricole existante, dans le but de fournir une aide administrative et financière, y compris des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions pour l'acquisition de terres, l'équipement et les coûts d'exploitation initiaux, afin de les aider à créer des entreprises agricoles viables;

Or. en

Amendement 1368
Raffaele Stancanelli, Isabella Tovaglieri, Tomáš Kubín, Marie Dauchy, Vilis Krištopans, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. souligne que le développement des exploitations et leur capacité à rester compétitives sur le marché sont des facteurs clés pour susciter l'intérêt des nouvelles générations, en leur offrant la perspective de stabilité et l'équilibre essentiel entre l'exploitation, le territoire sur lequel elle se trouve, ses contraintes et ses opportunités;

Or. en

Amendement 1369
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. demande instamment que davantage de ressources financières soient affectées, dans le cadre de la nouvelle PAC, spécifiquement au soutien des jeunes agriculteurs;

Or. nl

Amendement 1370
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer ***les liens*** entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes***, durables*** et ***prévisibles, y compris des incitations fiscales pour le transfert volontaire d'exploitations agricoles, des mesures de capital d'amorçage pour les jeunes agriculteurs et des politiques de garantie de crédit agricole pour les investissements*** à long terme***,*** pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer ***la cohérence*** entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux ***, en mettant l'accent sur l'investissement dans les jeunes agriculteurs et la création des conditions nécessaires pour que les exploitations agricoles soient***

économiquement viables, en particulier dans le contexte de réglementations strictes qui, en l'absence d'un soutien adéquat, peuvent affecter la compétitivité des agriculteurs européens sur les marchés internationaux ;

Or. ro

Amendement 1371
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux; ***constate toutefois que le principal facteur dissuasif pour les nouveaux entrants dans le secteur est le manque de rentabilité de la plupart des entreprises agricoles; estime que le soutien de la PAC aux jeunes agriculteurs ne devrait pas remplacer et masquer la nécessité d'une action urgente sur le marché pour garantir que les agriculteurs sont rémunérés pour leur travail et qu'ils peuvent raisonnablement s'attendre à générer un salaire décent de la part de leurs entreprises;***

Or. en

Amendement 1372
Barry Cowen, Charles Goerens, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux; ***souligne la possibilité d'intégrer les programmes environnementaux au renouvellement des générations en facilitant la collaboration entre les agriculteurs jeunes et plus âgés dans l'adoption de technologies innovantes, renforçant ainsi la durabilité économique, environnementale et sociale des exploitations, tout en intégrant une planification structurée de la relève afin d'assurer la continuité de la gestion des exploitations.***

Or. en

Amendement 1373
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et accroître l'attractivité du travail dans l'agriculture, en combinant différentes mesures de manière complémentaire, telles que le soutien financier, y compris l'aide ***à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations fiscales, en particulier pour les femmes et pour le transfert de terres, le crédit et les services de formation et de conseil pour les nouveaux agriculteurs, en stimulant les secteurs agricoles à fort potentiel pour attirer de nouveaux entrants, tels que l'agroécologie, l'agriculture biologique et l'agriculture soutenue par la communauté, et en promouvant la négociation collective pour la création d'emplois de*** qualité; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;
	Or. en

Amendement 1374
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris

l’aide à l’installation, l’augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d’améliorer les liens entre les politiques de l’Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	l’aide à l’installation, l’augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d’améliorer les liens entre les politiques de l’Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux; ***le soutien aux exploitations familiales, à l’industrie alimentaire à chaîne d’approvisionnement courte et aux «systèmes coopératifs» devrait constituer un élément important des stratégies;***

Or. hu

Amendement 1375
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l’agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l’aide à l’installation, l’augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d’améliorer les liens entre les politiques de l’Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l’agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, ***une assistance et des conseils globaux pour les jeunes,*** y compris l’aide à l’installation, l’augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres ***et la création de services de remplacement qui améliorent la qualité de vie des agriculteurs***; demande en outre aux États membres d’améliorer les liens entre les politiques de l’Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;

Or. es

Amendement 1376
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux; ***attend avec intérêt la stratégie de renouvellement des générations;***

Or. en

Amendement 1377
Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, ***d'autres régimes d'aide permettant la retraite anticipée,*** l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le

d’améliorer les liens entre les politiques de l’Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;

transfert de terres; demande en outre aux États membres d’améliorer les liens entre les politiques de l’Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;

Or. en

Amendement 1378
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l’agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l’aide à l’installation, l’augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d’améliorer les liens entre les politiques de l’Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l’agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l’aide à l’installation, l’augmentation des exonérations fiscales et des incitations, ***y compris la médiation des terres avec soutien public*** en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d’améliorer les liens entre les politiques de l’Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;

Or. en

Amendement 1379
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme	37. invite les États membres à élaborer des stratégies cohérentes et à long terme

pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;	pour promouvoir le renouvellement des générations et rendre le travail dans l'agriculture plus attractif, en combinant différentes mesures complémentaires, telles que le soutien financier, y compris l'aide à l'installation, ***la formation,*** l'augmentation des exonérations fiscales et des incitations, en particulier pour le transfert de terres; demande en outre aux États membres d'améliorer les liens entre les politiques de l'Union et les politiques et stratégies nationales et régionales, y compris leurs plans stratégiques nationaux;

Or. en

Amendement 1380
Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. invite la Commission européenne et les États membres à renforcer leur engagement en faveur du renouvellement des générations dans l'agriculture grâce à un cloisonnement accru des instruments de la PAC destinés aux jeunes agriculteurs, à une meilleure utilisation des instruments existants destinés aux jeunes agriculteurs dans les plans stratégiques nationaux, à de nouveaux instruments consacrés à la transmission agricole et à sa facette intergénérationnelle, ainsi qu'à la stimulation d'une boîte à outils plus large à plusieurs niveaux pour favoriser la transmission agricole;

Or. en

Amendement 1381
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. souligne qu'en plus d'accroître le soutien financier destiné à attirer les jeunes agriculteurs, il convient d'accorder une attention particulière à la création de conditions propices à l'amélioration des perspectives économiques et de la compétitivité des agriculteurs européens en évitant des augmentations inutiles des coûts de production dues aux exigences législatives et en réduisant la charge réglementaire;

Or. nl

Amendement 1382
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. note qu'une vue d'ensemble complète des régimes d'aide aux jeunes agriculteurs doit être réalisée afin de réduire au minimum les actions mal ciblées ainsi que les manipulations dans l'accès à ces mécanismes;

Or. en

Amendement 1383
Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;	38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols; ***se félicite de l'intention de la Commission européenne de lancer un observatoire européen des terres agricoles, qui doit améliorer la transparence et l'harmonisation des données sur les terres agricoles, permettre la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les États membres, ainsi que formuler des recommandations en vue d'une élaboration plus éclairée des politiques de l'Union en matière d'environnement agricole ou d'énergie;***

Or. en

Amendement 1384
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Pär Holmgren

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres	38. invite la Commission et les États membres à ***traiter de manière adéquate les problèmes de dégradation des sols, de***

agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

désertification et ***de perte de terres agricoles , de concentration des terres et d'imperméabilisation/artificialisation des sols*** ; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols; ***réaffirme son soutien au projet pilote en cours d'observatoire des terres agricoles de l'Union, qui vise à favoriser l'accès à la terre et à contribuer à endiguer la concentration des terres, ainsi qu'à aider les nouveaux entrants et les plus jeunes dans le secteur;***

Or. en

Amendement 1385
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi	38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles ***dues à l'urbanisation ou au développement des friches*** ; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations ***à condition que les contrats de location soient suffisamment stables dans la durée***

la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;	; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de ***long terme de*** terres ***et l'achat des terres par des associations à but non lucratif qui mettent les terres à disposition des agriculteurs***, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

Or. fr

Amendement 1386
Christine Schneider, Stefan Köhler, Monika Hohlmeier, Norbert Lins, Marion Walsmann

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;	38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols; ***souligne que les terres agricoles appartenant à des personnes physiques bénéficiant de paiements directs supérieurs à 500 000 EUR par an devraient être en la possession de personnes physiques***

résidant dans la même région;

Or. de

Amendement 1387
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. ***demande à*** la Commission et ***aux*** États membres ***de*** s'attaquer ***comme il se doit*** au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;	38. ***invite*** la Commission et ***les*** États membres ***à*** s'attaquer ***de manière adéquate*** au problème de *la perte de terres agricoles* ***et au manque de transparence du marché des terres agricoles*** ; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs***, en accordant une attention particulière aux difficultés accrues rencontrées par les agricultrices pour accéder à la terre***, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

Or. es

Amendement 1388
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à ***promouvoir*** la ***location*** de ***terres, telles que*** des ***exonérations*** fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;	38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à ***faciliter l'accès à*** la ***terre tout en excluant les acteurs non agricoles; invite les États membres à évaluer*** de ***quelle manière l'accès à la terre pourrait être facilité par*** des ***mesures*** fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

Or. en

Amendement 1389
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire	38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres***, dans des conditions de sécurité juridique et d'incitations fiscales, est une alternative viable pour les jeunes agriculteurs qui ne disposent pas*** de capitaux à court terme pour accéder à la terre, car elle nécessite moins de ressources pour s'installer et encourage le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques

aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

Or. ro

Amendement 1390
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à ***promouvoir*** la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;	38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à ***réguler l'achat et*** la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

Or. en

Amendement 1391
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;	38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs ***et les femmes agricultrices***, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

Or. en

Amendement 1392
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, une	38. demande à la Commission et aux États membres de s'attaquer comme il se doit au problème de la perte de terres agricoles; souligne que la location de terres est une alternative viable à court terme pour accéder à la terre, étant donné qu'elle nécessite moins de ressources pour l'installation et favorise le renouvellement des générations; invite les États membres à adopter des politiques visant à promouvoir la location de terres, telles que des exonérations fiscales, afin de garantir ainsi la sécurité foncière et le temps nécessaire aux investissements, en particulier pour les ***femmes, les*** jeunes et les nouveaux

telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

agriculteurs, une telle initiative étant également susceptible d'améliorer la santé des sols;

Or. en

Amendement 1393
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. demande la protection des terres agricoles et l'opposition à toute mesure législative susceptible de compromettre la qualité des terres agricoles et des paysages culturels, et demande que la future législation européenne sur la nature accorde une flexibilité maximale aux États membres, avec des évaluations régulières afin de garantir la faisabilité pratique et d'éviter une application différenciée fondée sur les programmes politiques nationaux;

Or. en

Amendement 1394
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. se félicite du prochain Observatoire européen des terres agricoles, annoncé par la Commission, qui devrait contribuer à fournir des données pour guider l'élaboration de politiques qui faciliteront la mobilisation des terres agricoles et rendront le marché des terres agricoles dans l'Union

européenne plus transparent;

Or. es

Amendement 1395
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 38 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 ter. demande une réévaluation complète des zones Natura 2000 désignées, y compris l'élimination des espèces et des habitats dont la présence n'est pas démontrée au moment de la désignation, ainsi qu'une révision de la directive «Habitats» qui tienne mieux compte des exigences socio-économiques, afin de réduire les restrictions inutiles et d'alléger les pressions indues sur les zones environnantes;

Or. en

Amendement 1396
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 38 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 quater. s'oppose fermement à toute forme d'expropriation d'exploitations agricoles et de terres agricoles à des fins de restauration de la nature

Or. en

Amendement 1397
Luke Ming Flanagan

au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. se félicite de l'accord de coopération conclu avec le groupe BEI en tant que modèle prometteur à même d'encourager la création d'instruments financiers destinés aux jeunes agriculteurs et aux politiques de l'eau dans tous les États membres;	39. ***prend acte*** de l'accord de coopération avec le ***groupe BEI et du niveau modeste de financement*** proposé; ***est fermement convaincu que le rôle de la BEI devrait se concentrer sur la fourniture d'un financement à faible coût pour un financement de contrepartie pour les biens d'équipement et les projets d'infrastructure auxquels les agriculteurs peuvent participer dans le cadre d'un programme de*** modernisation ;

Or. en

Amendement 1398
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. se félicite de l'accord de coopération conclu avec le groupe BEI en tant que modèle prometteur à même d'encourager la création d'instruments financiers destinés aux jeunes agriculteurs et aux politiques de l'eau dans tous les États membres;	39. se félicite de l'accord de coopération conclu avec la BEI en tant que modèle prometteur à même d'encourager la création d'instruments financiers pour ***de nombreux aspects de la PAC, y compris les jeunes agriculteurs , la résilience au changement climatique et*** aux marchés ***et*** la ***résilience dans le domaine de l'eau*** dans l'ensemble des États membres;

Or. en

Amendement 1399
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. se félicite de l'accord de coopération conclu avec le groupe BEI en tant que modèle prometteur à même d'encourager la création d'instruments financiers destinés aux jeunes agriculteurs et aux politiques de l'eau dans tous les États membres;	39. se félicite de l'accord de coopération conclu avec le groupe BEI en tant que modèle prometteur à même d'encourager la création d'instruments financiers destinés aux jeunes agriculteurs et aux ***femmes agricultrices et aux*** politiques de l'eau dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 1400
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré afin d'accélérer l'accès des jeunes et des nouveaux agriculteurs, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales;	40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes ***et les femmes*** dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré afin d'accélérer l'accès des ***femmes, des*** jeunes et des nouveaux agriculteurs, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales; ***attend avec intérêt la présentation prochaine de la stratégie européenne pour le renouvellement des générations annoncée par la Commission; se félicite également de la création prochaine de la plateforme des agricultrices, en tant que forum de discussion et d'échange de bonnes pratiques visant à renforcer la participation et l'égalité des chances dans***

le secteur agroalimentaire;

Or. es

Amendement 1401
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré afin d'accélérer l'accès des jeunes et des nouveaux agriculteurs, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales;	40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les ***femmes et les*** jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré afin d'accélérer l'accès des ***femmes, des*** jeunes et des nouveaux agriculteurs, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales; ***invite la Commission à prendre des mesures ambitieuses pour faciliter le renouvellement des générations dans la stratégie de l'Union pour le renouvellement des générations annoncée, qui devrait également s'attaquer aux difficultés plus importantes rencontrées en particulier par les jeunes femmes lorsqu'elles souhaitent devenir agricultrices;***

Or. en

Amendement 1402
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Pär Holmgren

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré afin d'accélérer l'accès des jeunes et des nouveaux agriculteurs, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales;	40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; souligne toutefois que la charge administrative ***peut dissuader les nouveaux entrants, ainsi que des seuils de taille plus bas qui empêchent l'accès des petits exploitants en démarrage, par exemple dans les systèmes d'élevage de fruits et légumes ou mixtes ; note que l'interface demandeur de*** la PAC actuelle peut ***être*** simplifiée et améliorée afin d'accélérer l'accès des jeunes ***agriculteurs et des nouveaux*** agriculteurs ; ***souligne*** que la PAC ne peut pas être le seul outil pour encourager le renouvellement des générations, mais doit être soutenue par ***des stratégies nationales , ainsi que par des financements privés tels que*** les banques ;

Or. en

Amendement 1403
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré afin d'accélérer l'accès des jeunes et des nouveaux agriculteurs, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des	40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré afin d'accélérer l'accès des jeunes et des nouveaux agriculteurs, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des

générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales;	générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales; ***invite la Commission européenne à veiller à ce que la PAC prévoie la création de centres nationaux de formation des jeunes agriculteurs.***

Or. ro

Amendement 1404
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré afin d'accélérer l'accès des jeunes et des nouveaux agriculteurs, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales;	40. reconnaît les efforts déployés à travers les mesures de la PAC pour intégrer les jeunes dans l'agriculture, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus périphériques; constate toutefois que la charge administrative est excessive et que le modèle actuel de la PAC peut être amélioré ***en simplifiant les formalités et en numérisant les processus*** afin d'accélérer l'accès des jeunes et des nouveaux agriculteurs ***et de rendre la profession plus attrayante***, en soulignant que la PAC ne peut pas être le seul outil de promotion du renouvellement des générations, mais qu'elle doit être soutenue par les stratégies nationales;

Or. ro

Amendement 1405
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite les États membres à mettre en place des conditions appropriées pour promouvoir une plus grande participation des femmes dans les organisations représentatives du secteur agroalimentaire et dans les organes de gestion des entreprises et organisations agricoles, ainsi que dans les organes représentant les femmes rurales dans les discussions et la prise de décision;

Or. es

Amendement 1406
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite la Commission et les États membres à mettre en place les conditions appropriées pour promouvoir une plus grande participation des femmes dans les organisations représentant le secteur agroalimentaire et dans les organes de gestion des entreprises et organisations agricoles, ainsi que dans les entités qui représentent les femmes rurales dans les discussions et les processus décisionnels;

Or. en

Amendement 1407
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;	41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir***; encourage les États membres à mettre en place des programmes de promotion sociale destinés aux salariés agricoles souhaitant devenir agriculteurs*** ; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être; ***prône la généralisation des incubateurs d'entreprises agricoles qui facilitent l'accès à des terres afin de permettre à des porteurs de projet d'installation de s'exercer quelques années dans un cadre structuré avant de reprendre une ferme autonome ;***

Or. fr

Amendement 1408
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; ***insiste*** sur ***la nécessité de***	41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; ***souligne l'importance de***

donner accès à des possibilités de formation, ***notamment*** en ce qui concerne les compétences ***sociales***, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes ***d'agriculture durable***, ***y compris les compétences en matière de*** communication, ***de*** leadership, ***de*** santé mentale et de ***bien-être***;

fournir des services de conseil sur ***mesure pour soutenir les jeunes agriculteurs et les nouveaux entrants***, ***avant leur installation et au cours des années suivantes, en particulier*** en ce qui concerne les compétences ***non techniques***, ***les compétences*** numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes ***agricoles durables***, ***ainsi que la*** communication, ***le*** leadership, ***la*** santé mentale et ***le bien-être; souligne la nécessité de diversifier les modèles de conseil afin de mieux tenir compte de la diversité des agriculteurs et des nouvelles méthodes d'apprentissage;***

Or. en

Amendement 1409
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE
Cristina Guarda

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;	41. invite les États membres à mettre à la disposition des ***nouveaux et des*** jeunes agriculteurs***, en particulier les femmes,*** des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner ***un soutien à la succession des exploitations et un*** accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les ***connaissances et les compétences agroécologiques, les*** compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de ***marketing direct, de*** santé mentale et de

bien-être; ***souligne que la participation à la formation des travailleurs dépendants doit être encouragée;***

Or. en

Amendement 1410
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;	41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes ***et des nouveaux*** agriculteurs***, en particulier les femmes,*** des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité ***de soutenir la reprise d'une exploitation,*** de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;

Or. en

Amendement 1411
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à	41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs***, en particulier les femmes,*** des aides à la

l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;	création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité ***d'apporter un soutien au processus de transfert des exploitations et*** de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;

Or. en

Amendement 1412
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;	41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, ***les services professionnels, y compris comptables et juridiques,*** la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;

Or. en

Amendement 1413
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;	41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable ***et respectueuse de l'environnement***, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;

Or. en

Amendement 1414
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y	41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la ***planification économique, la*** diversification des entreprises, la gestion et

compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;	les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;

Or. es

Amendement 1415
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. invite les États membres à mettre à la disposition des jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;	41. invite les États membres à mettre à la disposition des ***femmes et des*** jeunes agriculteurs des aides à la création d'entreprise et à l'investissement tout au long de la période budgétaire de la PAC et à tirer pleinement parti de toutes les options disponibles pour les soutenir; insiste sur la nécessité de donner accès à des possibilités de formation, notamment en ce qui concerne les compétences sociales, numériques, la diversification des entreprises, la gestion et les méthodes d'agriculture durable, y compris les compétences en matière de communication, de leadership, de santé mentale et de bien-être;

Or. en

Amendement 1416
Stefan Köhler, Norbert Lins, Christine Schneider, Marion Walsmann, Lena Düpont

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. encourage la Commission à étudier comment la PAC pourrait soutenir de nouveaux modèles économiques pour

les agriculteurs sur la voie d'une agriculture encore plus durable et compétitive en Europe;

Or. en

Amendement 1417
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. invite la Commission à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'idées innovantes entre les États membres, en collaboration avec les universités, les centres de recherche et les exploitations agricoles, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité, la simplification et l'accessibilité, ainsi que sur la réduction de la bureaucratie; invite les États membres à instaurer un système de guichet unique afin de faciliter les démarches administratives dans la circonscription territoriale la plus indiquée;	42. invite la Commission à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'idées innovantes entre les États membres, en collaboration avec les universités, les centres de recherche et les exploitations agricoles, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité, la simplification et l'accessibilité, ainsi que sur la réduction de la bureaucratie; invite les États membres à instaurer un système de guichet unique afin de faciliter les démarches administratives dans la circonscription territoriale la plus indiquée; ***invite la Commission et les États membres à promouvoir les voies d'entrée dans l'agriculture au moyen d'accords et de partenariats en matière d'agriculture collaborative;***

Or. en

Amendement 1418
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. invite la Commission à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'idées	42. invite la Commission à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'idées

innovantes entre les États membres, en collaboration avec les universités, les centres de recherche et les exploitations agricoles, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité, la simplification et l'accessibilité, ainsi que sur la réduction de la bureaucratie; invite les États membres à instaurer un système de guichet unique afin de faciliter les démarches administratives dans la circonscription territoriale la plus indiquée;	innovantes entre les États membres, en collaboration avec les universités, les centres de recherche et les exploitations agricoles, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité, la simplification et l'accessibilité, ainsi que sur la réduction de la bureaucratie; invite les États membres à ***assurer une coordination régulière et globale avec les autorités locales et à*** mettre en place un système de guichet unique pour faciliter les procédures administratives dans la zone territoriale la plus appropriée;

Or. en

Amendement 1419
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. invite la Commission à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'idées innovantes entre les États membres, en collaboration avec les universités, les centres de recherche et les exploitations agricoles, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité, la simplification et l'accessibilité, ainsi que sur la réduction de la bureaucratie; invite les États membres à instaurer un système de guichet unique afin de faciliter les démarches administratives dans la circonscription territoriale la plus indiquée;	42. invite la Commission à promouvoir ***des partenariats pour*** l'échange de bonnes pratiques et d'idées innovantes entre les États membres, en collaboration avec les universités, les centres de recherche et les exploitations agricoles, en mettant l'accent ***et en fournissant des formations*** sur l'amélioration de ***la durabilité,*** l'efficacité, la simplification et l'accessibilité, ainsi que sur la réduction de la bureaucratie; invite les États membres à instaurer un système de guichet unique afin de faciliter les démarches administratives dans la circonscription territoriale la plus indiquée;

Or. en

Amendement 1420
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. encourage la Commission et les États membres à renforcer le lien entre Erasmus+ et les initiatives de développement rural financées par la PAC en créant des parcours de réintégration pour les jeunes qui retournent dans les zones rurales après des études ou une formation à l'étranger, y compris un soutien à la création d'entreprises, au partage des connaissances et à l'agro-innovation; souligne le rôle des jeunes rapatriés en tant que catalyseurs de la modernisation et du développement local dans le secteur agricole;

Or. en

Amendement 1421
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. invite instamment la Commission à évaluer comment la PAC peut soutenir des modèles d'entreprise innovants qui permettent aux agriculteurs d'obtenir une valeur ajoutée ou des primes, transformant la transition vers une agriculture plus durable en une situation gagnant-gagnant pour tous, tout en renforçant la compétitivité du secteur;

Or. it

Amendement 1422
Camilla Laureti, Dario Nardella, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite, financés au titre du deuxième pilier, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;	43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite, financés au titre du deuxième pilier, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs; ***invite les États membres à mettre en place des services qui relient les agriculteurs qui partent à la retraite aux aspirants jeunes ou nouveaux agriculteurs et à élaborer des programmes de mentorat structurés afin d'assurer la continuité des connaissances;***

Or. en

Amendement 1423
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite, financés au titre du deuxième pilier, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;	43. encourage les États membres à concevoir ***des mécanismes fiscaux et institutionnels*** pour faciliter la transition vers une retraite digne et planifiée , en particulier des régimes ***de retraite anticipée, financés par le pilier II , entre autres, accompagnés d'un soutien logistique et de conseils juridiques pour le transfert mutuellement bénéfique des exploitations aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux agriculteurs, sans compromettre la*** viabilité économique des exploitations ; ***et afin d'assurer la continuité de l'activité agricole*** ;

Or. ro

Amendement 1424
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite, financés au titre du deuxième pilier, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;	43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite, financés au titre du deuxième pilier, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs; ***souligne le manque de communication concernant la succession des exploitations agricoles et souligne l'importance des incitations et du soutien pour permettre des discussions et une communication ouvertes;***

Or. en

Amendement 1425
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite, financés au titre du deuxième pilier, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;	43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente ***et le renouvellement des générations***, en particulier des plans de pré-retraite, financés au titre du deuxième pilier, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;

Or. hu

Amendement 1426
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite, financés ***au titre du deuxième pilier***, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;	43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite, financés ***par des fonds à part***, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;

Or. fr

Amendement 1427
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite***, financés au titre du deuxième pilier,*** et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;	43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des plans de pré-retraite et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;

Or. en

Amendement 1428
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente, en particulier des ***plans*** de ***pré-retraite, financés au titre du deuxième pilier***, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;	43. encourage les États membres à concevoir des mécanismes pour faciliter la transition vers une retraite décente***[1 bis]***, en particulier des ***régimes*** de ***retraite équitables***, et à soutenir le transfert mutuellement bénéfique des exploitations agricoles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs;

	1 bis Il s'agirait de nouvelles dépenses de la PAC: le paiement de la retraite anticipée n'a pas été financé depuis la période de programmation 2007-2013. Depuis 2013, les mesures ont été axées sur l'arrivée de nouveaux entrants plutôt que sur la sortie des anciens. https://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_3.2.2.pdf

Or. en

Amendement 1429
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	43 bis. encourage les États membres à intégrer des incitations au retour et à la réintégration pour les jeunes agriculteurs et les professionnels ruraux dans leurs plans stratégiques relevant de la PAC, y compris des mesures telles que l'aide au démarrage, l'aide au logement et les avantages fiscaux; demande que les fonds de la PAC soient utilisés en synergie avec les instruments nationaux et européens pour soutenir les rapatriés et maximiser

leur impact sur la revitalisation et l'innovation rurales;

Or. en

Amendement 1430
Barry Cowen, Charles Goerens, Benoit Cassart, Christine Singer, Ciaran Mullooly, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. encourage la promotion de programmes de soutien et de visibilité qui mettent en avant le mode de vie enrichissant et épanouissant que le secteur agricole peut offrir, en insistant sur la valeur et l'engagement des agriculteurs en ce qui concerne la nature, la sécurité alimentaire et les qualités et valeurs propres au travail des professionnels du domaine;	44. encourage la promotion de programmes de soutien et de visibilité qui mettent en avant le mode de vie enrichissant et épanouissant que le secteur agricole peut offrir, en insistant sur la valeur et l'engagement des agriculteurs en ce qui concerne la nature, la sécurité alimentaire et les qualités et valeurs propres au travail des professionnels du domaine; ***souligne l'importance d'une politique de promotion de l'Union forte et bien financée, qui permette de mieux faire connaître les qualités des produits agricoles et alimentaires de l'Union sur la scène internationale, ce qui devient encore plus important en période d'incertitude économique.***

Or. en

Amendement 1431
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. encourage la promotion de programmes de soutien et de visibilité qui mettent en avant le mode de vie	44. encourage la promotion de programmes de soutien et de visibilité qui mettent en avant le mode de vie

enrichissant et épanouissant que le secteur agricole peut offrir, en insistant sur la valeur et l'engagement des agriculteurs en ce qui concerne la nature, la sécurité alimentaire et les qualités et valeurs propres au travail des professionnels du domaine;	enrichissant et épanouissant que le secteur agricole peut offrir, en insistant sur la valeur et l'engagement des agriculteurs en ce qui concerne la nature, la sécurité alimentaire et les qualités et valeurs propres au travail des professionnels du domaine; ***souligne que la cohérence des politiques au fil du temps est essentielle pour permettre des objectifs clairs à long terme pour le secteur agricole;***

Or. en

Amendement 1432
Christine Singer

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. souligne que les programmes de soutien aux femmes dans l'agriculture devraient être conçus de manière pratique, efficace et axée sur les résultats, en garantissant une participation et un impact réels, plutôt que de s'appuyer sur des mesures symboliques ou d'introduire une complexité administrative supplémentaire;

Or. en

Amendement 1433
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. invite les États membres et la Commission à renforcer le soutien de la PAC visant à accroître la participation des femmes à l'agriculture, y compris en

facilitant l'accès aux prêts, à la formation ou à l'aide financière;

Or. en

Amendement 1434
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. invite la Commission et les États membres à attirer davantage de femmes vers l'agriculture en renforçant leur engagement et l'égalité des chances dans le secteur agricole;

Or. en

Amendement 1435
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. invite la Commission européenne à allouer des budgets distincts pour l'installation de jeunes agriculteurs dans les zones rurales sans exigences de cofinancement;

Or. ro

Amendement 1436
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. demande de renforcer la conditionnalité sociale afin de garantir la protection des droits des travailleurs dans les exploitations agricoles et tout au long de la chaîne de valeur alimentaire;

Or. en

Amendement 1437
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. insiste sur le fait qu'il est ***important et*** nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à ***investir dans les nouvelles*** technologies adaptées à la ***taille de leur exploitation***, ***telles que*** les ***outils d'agriculture*** de précision ***ou*** de ***numérisation*** de ***l'agriculture*** qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;	45. ***rappelle que les solutions innovantes peuvent être à la fois de haute technologie et de faible technologie, ainsi que de coût élevé et de faible coût, et que certaines nécessitent un investissement élevé des connaissances à la fois dans la recherche et la fourniture, et demande donc que les États membres investissent des fonds publics dans l'AKIS de la PAC afin de permettre le partage des connaissances et des compétences, à la fois par l'intermédiaire de services de conseil agricole indépendants et en particulier de l'apprentissage entre pairs;*** insiste sur le fait qu'il est nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe***, LIFE*** et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à ***adopter des*** technologies ***innovantes*** adaptées à ***leurs besoins, telles que les travaux culturaux,*** la ***surveillance des ravageurs, une rotation optimale des cultures[1 bis]***, ***le contrôle biologique, la lutte intégrée contre*** les ***ennemis des cultures, l'agriculture*** de précision***, l'agriculture numérique, les outils*** de ***surveillance et*** de ***planification, et les outils agricoles*** qui

permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement***, tout en évitant l'endettement et de nouvelles dépendances ou le bien-être animal; met également en évidence des formes de coopération socio-économique innovantes pour contribuer au partage des risques et à la répartition ou à la répartition des coûts, telles que la mise en commun ou le partage des ressources, pour des machines ou des services spécialisés;***

1 bis en ce qui concerne le choix des cultures, le marché, le climat, la pression exercée par les organismes nuisibles, les espèces auxiliaires bénéfiques, etc.

Or. en

Amendement 1438
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;	45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement; ***fait valoir, dans ce contexte, que le programme Horizon Europe devrait inclure un pilier spécifique consacré à l'agriculture, axé sur la promotion de la recherche, de l'innovation et du transfert de connaissances dans le secteur***

agroalimentaire; souligne que l'innovation technologique est essentielle pour réaliser des gains concrets en matière de productivité, d'utilisation efficace des ressources, de durabilité et d'adaptation au changement climatique; estime, en outre, qu'il est essentiel d'accroître les investissements dans la recherche appliquée dans le secteur agricole pour soutenir des solutions pratiques et accessibles, adaptées à la diversité territoriale et à la réalité socio-économique des exploitations agricoles dans l'Union européenne.

Or. pt

Amendement 1439
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;	45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement; ***demande une augmentation du budget de recherche dans l'agriculture au titre du programme Horizon Europe; souligne le rôle essentiel de l'innovation dans les stratégies d'atténuation du changement climatique et dans l'élaboration d'un modèle agricole plus durable; souligne la nécessité d'élaborer et d'adopter des stratégies visant à améliorer la résilience des***

systèmes de production alimentaire qui réduiront l'incidence des inondations, des sécheresses et des incendies de forêt afin de garantir la sécurité alimentaire et de soutenir les revenus des agriculteurs;

Or. en

Amendement 1440
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, ***la stratégie*** Horizon Europe et d'autres ***mécanismes*** de ***soutien financier*** encouragent les agriculteurs à investir dans ***les*** nouvelles technologies ***adaptées*** à la taille de leur exploitation, ***telles que*** les ***outils d'agriculture*** de ***précision ou de numérisation*** de l'agriculture ***qui permettent d'améliorer*** la ***résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;***	45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, Horizon Europe et d'autres ***régimes*** de ***financement de soutien*** encouragent les agriculteurs à investir dans ***de*** nouvelles technologies***, telles que des outils agricoles de précision et numériques, adaptés*** à la taille de leur exploitation, ***en soutenant*** les ***agriculteurs confrontés à des investissements initiaux et à d'éventuels risques associés à l'adoption*** de ***nouvelles pratiques qui améliorent la résilience et l'incidence environnementale*** de l'agriculture***; souligne le potentiel de la PAC dans la promotion d'un accès équitable à l'innovation, en particulier pour les petites exploitations agricoles, qui devrait être renforcé au cours de la prochaine période de programmation.***

Or. en

Amendement 1441
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;	45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement; ***souligne que l'utilisation des nouvelles technologies, telles que les drones, devrait s'accompagner d'un cadre juridique pragmatique afin de libérer tout leur potentiel;***

Or. en

Amendement 1442
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;	45. souligne qu'il est important que la PAC, Horizon Europe et d'autres régimes de financement de soutien ***maintiennent et renforcent le soutien à la diversification*** de ***l'agriculture et aux solutions fondées sur des principes agroécologiques, notamment en exploitant le potentiel que les technologies numériques et l'agriculture de précision offrent pour gérer la diversité et la complexité des agroécosystèmes*** ;

Or. en

Amendement 1443
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, ***la stratégie Horizon*** Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;	45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, ***le programme pour une*** Europe ***numérique*** et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;

Or. es

Amendement 1444
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience du secteur et ses incidences sur l'environnement;	45. insiste sur le fait qu'il est important et nécessaire que la PAC, la stratégie Horizon Europe et d'autres mécanismes de soutien financier encouragent les agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies adaptées à la taille de leur exploitation, telles que les outils d'agriculture de précision ou de numérisation de l'agriculture qui permettent d'améliorer la résilience ***et la compétitivité*** du secteur et ses incidences sur l'environnement;

Or. en

Amendement 1445
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. invite la Commission à proposer des modifications ciblées du règlement (CE) no 1107/2009 afin d'établir une procédure d'approbation accélérée pour les produits phytopharmaceutiques à faible risque, conformément à la résolution du Parlement européen du 15 février 2017 sur les pesticides à faible risque d'origine biologique; demande en outre d'accroître les investissements dans le développement, l'autorisation et le déploiement à grande échelle des technologies de lutte intégrée contre les ennemis des cultures (IPM), y compris la pulvérisation de précision, les outils d'aide à la décision, les systèmes de caméras et la modélisation des cultures, afin de renforcer la protection et la résilience durables des cultures;

Or. en

Amendement 1446
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. invite la Commission à renforcer les synergies entre Horizon Europe et la PAC après 2027 afin d'accroître les investissements dans la recherche et le développement dans les régions rurales qui souffrent de la fuite des cerveaux et d'une faible capacité d'innovation; souligne l'importance de soutenir les projets de recherche appliquée et

d'innovation agricole qui profitent directement aux agriculteurs, aux coopératives et aux entrepreneurs ruraux locaux, renforçant ainsi la cohésion territoriale et l'attractivité des zones rurales pour les jeunes chercheurs et les professionnels qualifiés;

Or. en

Amendement 1447
André Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. met en évidence le rôle fondamental des systèmes de conseil agricoles pour diffuser l'innovation et les connaissances, inciter au partage d'expériences et promouvoir des démonstrations pratiques, notamment en travaillant au niveau local afin de permettre une meilleure adaptation aux réalités spécifiques du terrain; souligne, à cet égard, le rôle de la PAC dans les initiatives de développement des capacités et de partage des connaissances, qui sont essentielles pour donner aux parties prenantes les moyens d'agir et promouvoir la mise en œuvre réussie des innovations;

Or. en

Amendement 1448
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. reconnaît le rôle crucial des organisations d'agriculteurs, des coopératives et des groupements de producteurs dans le soutien à l'adoption de l'innovation; invite la Commission à apporter un soutien ciblé à leur capacité à agir en tant que multiplicateurs de connaissances numériques, à co-concevoir des solutions adaptées au niveau local et à faciliter l'accès aux services d'innovation, à la formation et aux infrastructures;

Or. en

Amendement 1449
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. demande un soutien continu aux techniques agricoles innovantes telles que celles utilisées dans l'agriculture biologique et d'autres pratiques agroécologiques utilisées, à la fois dans les systèmes biologiques et de plus en plus dans les systèmes conventionnels, afin de réduire considérablement l'utilisation des intrants et les dépendances externes dans l'agriculture, et de renforcer l'autonomie et la souveraineté alimentaire;

Or. en

Amendement 1450
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. souligne qu'il importe de mobiliser des financements privés dans le cadre de la PAC afin d'accroître les investissements dans l'agriculture et le développement rural en mobilisant davantage de ressources à long terme en faveur des organisations d'agriculteurs, en particulier en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des entreprises familiales;

Or. en

Amendement 1451
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. demande instamment à la Commission d'élargir la portée horizontale de toutes les politiques de l'Union, y compris la législation environnementale, pour trouver des solutions innovantes qui, entre autres, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs en matière d'émissions;

Or. nl

Amendement 1452
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. demande un renforcement du financement de la recherche appliquée sur les alternatives aux produits phytosanitaires chimiques, afin de mieux soutenir les agriculteurs dans leur transition vers des pratiques plus durables ;

Or. fr

Amendement 1453
Arash Saeidi

Proposition de résolution
Paragraphe 45 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 ter. souligne que l'exposition chronique aux pesticides est associée à une surreprésentation de cancers, de maladies neurodégénératives et de troubles hormonaux chez les agriculteurs ; demande que la PAC soutienne activement la réduction de l'usage des pesticides, la transition, et la mise en place de dispositifs de prévention, de suivi médical et de réparation pour les travailleurs agricoles exposés ;

Or. fr

Amendement 1454
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 45 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 ter. demande un recours accru aux satellites, à l'internet des objets et à des

	technologies similaires pour recueillir des données opérationnelles garantissant la transparence et la conformité sans imposer de coûts supplémentaires aux agriculteurs, facilitant ainsi la transition vers un système fondé sur la confiance dans lequel des agriculteurs fiables peuvent autocertifier leur conformité, complété par des audits ciblés et fondés sur les risques plutôt que par de vastes inspections de routine;

Or. en

Amendement 1455
Anja Hazekamp

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1456
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté***, *par exemple en développant le fort potentiel*** de ***l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT)*** afin de ***développer*** des ***cultures plus résistantes nécessitant moins*** de ***produits phytosanitaires***, ***moins d'engrais*** et ***moins d'eau***; ***demande*** la ***mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire*** en ***sorte*** que ***cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union*** et ***stimuler*** la ***recherche***, ***l'investissement*** et ***l'emploi***;	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté***; souligne l'importance de la sécurité et de la diversité des semences, notamment de la promotion des protéines végétales cultivées dans l'Union afin de fournir des denrées alimentaires et des aliments pour animaux d'origine locale ayant une haute valeur nutritionnelle, tout en permettant aux agriculteurs d'accéder à des semences de qualité pour des variétés végétales adaptées aux pressions du changement climatique, y compris des variétés traditionnelles et adaptées à la situation locale; souligne que les nouvelles technologies génomiques soulèvent de graves préoccupations dans la mesure où elles sont présentées, à tort, comme une voie possible vers l'agriculture durable; souligne,*** en ***outre,*** que ***les variétés créées au moyen de nouvelles technologies génomiques doivent continuer d'être réglementées en tant qu'OGM en maintenant les procédures d'évaluation*** et ***d'approbation avant la commercialisation ainsi qu'en assurant leur traçabilité et leur étiquetage, afin de garantir la liberté de choix du consommateur; signale les effets négatifs potentiels de*** la ***concentration et de la monopolisation dans le secteur des semences; souligne que la multiplication des nouvelles technologies fait qu'il est d'autant plus important de procéder à une évaluation des risques efficace, reposant sur les connaissances scientifiques les plus récentes issues de recherches réalisées, publiées*** et ***évaluées par des scientifiques indépendants de l'industrie, et de doter les agences de l'Union chargées de l'évaluation des risques de***

ressources dont elles ont besoin pour accomplir leur mission dans de bonnes conditions;

Or. en

Amendement 1457
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. ***appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole*** plus durable et ***plus adapté***, ***par exemple*** en ***développant le fort potentiel de*** l'utilisation de ***nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;***	46. ***demande une agriculture*** plus durable et ***adaptable***, ***tout*** en ***rejetant fermement*** l'utilisation de la technologie ***des OGM***;

Or. hu

Amendement 1458
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui ***seul permettra de*** rendre le secteur agricole plus	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui ***contribuera à*** rendre le secteur agricole

durable et plus adapté***, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau***; ***demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;***	plus durable et plus adapté;

Or. en

Amendement 1459
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui ***seul permettra de*** rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté***, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;***	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui ***contribuera à*** rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté;

Or. en

Amendement 1460
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le ***fort*** potentiel ***de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer*** des ***cultures plus résistantes nécessitant moins*** de ***produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau***; ***demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;***	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le potentiel des ***techniques*** de ***sélection végétale***;

Or. en

Amendement 1461
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, ***par exemple*** en ***développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires***, ***moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche,***	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté***,*** en ***particulier pour la transition vers une agriculture fondée sur les végétaux*** , ***qui contribuera à atteindre*** la ***neutralité climatique, à préserver la biodiversité*** et ***à garantir*** la ***souveraineté alimentaire***

l'investissement et l'emploi;

Or. en

Amendement 1462
Stefan Köhler, Norbert Lins, Christine Schneider, Marion Walsmann, Lena Düpont

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes ***nécessitant*** moins de produits phytosanitaires, ***moins d'engrais et moins d'eau***; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que ***cette technologie innovante puisse*** être ***utilisée*** dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes***, ainsi que d'autres solutions qui nécessitent*** moins de produits phytosanitaires, ***et optimisent l'utilisation des ressources telles que les engrais et l'eau***; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif***, le cas échéant, et de procédures d'autorisation plus rapides*** pour faire en sorte que ***ces technologies et produits innovants puissent*** être ***utilisés plus rapidement*** dans l'Union et ***pour*** stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;

Or. en

Amendement 1463
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de

la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;	la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau, ***tout en évitant toute interdiction supplémentaire des produits phytopharmaceutiques si des solutions de remplacement ne sont pas encore disponibles***; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;
	Or. en

Amendement 1464
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes ***nécessitant*** moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes ***pouvant nécessiter*** moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi***, tout en garantissant la traçabilité et l'étiquetage afin d'améliorer l'acceptation et l'information des consommateurs***;

Or. en

Amendement 1465
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté***, *par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de*** développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour ***faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union et*** stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté ***et appelle à explorer les meilleures options pour*** développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;

Or. en

Amendement 1466
Cristina Guarda

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui ***seul permettra de rendre le*** secteur agricole plus durable et ***plus*** adapté, par exemple en développant le ***fort*** potentiel ***de l'utilisation*** de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement ***en dehors de la PAC*** en faveur de la recherche et de l'innovation, qui ***constitue une voie vers un*** secteur agricole plus durable et adapté, par exemple en développant le potentiel ***d'utilisation*** de nouvelles techniques génomiques(NGT) ***sans brevet, étiquetées***

cultures plus ***résistantes nécessitant*** moins ***de produits phytosanitaires***, moins d'engrais et moins d'eau***; demande la mise*** en ***place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union*** et ***stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi***;	***et traçables ,*** afin de développer ***en général*** des cultures ***et des systèmes de culture*** plus ***résilients qui nécessitent*** moins ***de produits phytopharmaceutiques synthétiques*** , moins d'engrais et moins d'eau ***, tout*** en ***respectant le principe de précaution ; prend acte de la vaste gamme de techniques de sélection déjà disponibles*** et ***offre des options pour les systèmes à faible consommation d'intrants*** ;

Or. en

Amendement 1467
Thomas Waitz

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. ***appelle de ses vœux*** un vaste train de mesures d'investissement en ***faveur*** de la recherche et ***de*** l'innovation, qui ***seul permettra de rendre le*** secteur agricole plus durable et ***plus*** adapté, par exemple en développant le ***fort*** potentiel de l'utilisation de ***nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de*** développer des cultures plus ***résistantes nécessitant*** moins ***de produits phytosanitaires***, moins d'engrais et moins d'eau***; demande la mise*** en ***place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l'Union*** et ***stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi***;	46. ***demande*** un vaste train de mesures d'investissement en ***dehors*** de la ***PAC pour la*** recherche et l'innovation, qui ***est une voie vers un*** secteur agricole plus durable et adapté, par exemple en développant le potentiel de l'utilisation de ***techniques différentes et d'approches pour*** développer des cultures plus ***résilientes et des systèmes de culture qui nécessitent*** moins ***de produits phytopharmaceutiques synthétiques*** , moins d'engrais et moins d'eau ***, tout*** en ***respectant le principe de précaution ; prend acte de la vaste gamme de techniques de sélection déjà disponibles[1 bis]*** et ***offrant des options pour les systèmes à faible consommation d'intrants*** ;

[1 bis] 24 techniques environ utilisées pour produire plus de 99 % des variétés de cultures disponibles

Or. en

Amendement 1468
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que ***cette technologie innovante puisse*** être ***utilisée*** dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;	46. appelle de ses vœux un vaste train de mesures d'investissement en faveur de la recherche et de l'innovation, qui seul permettra de rendre le secteur agricole plus durable et plus adapté, par exemple en développant le fort potentiel de l'utilisation de nouvelles techniques génomiques (NGT) afin de développer des cultures plus résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais et moins d'eau ***et en développant des biostimulants***; demande la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que ***ces technologies innovantes puissent*** être ***utilisées*** dans l'Union et stimuler la recherche, l'investissement et l'emploi;

Or. nl

Amendement 1469
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. appelle de ses vœux un ***vaste*** train de mesures d'investissement ***en faveur de la recherche*** et ***de l'innovation, qui seul permettra de rendre le*** secteur agricole plus durable et plus adapté, ***par exemple en développant*** le ***fort potentiel de*** l'utilisation de nouvelles techniques génomiques ***(NGT) afin*** de développer des cultures plus ***résistantes nécessitant*** moins de produits ***phytosanitaires***, moins	46. ***demande*** un train de mesures d'investissement ***cohérent et ambitieux pour l'innovation*** et ***la recherche fondamentale et appliquée, pour un*** secteur agricole plus durable et plus adapté, ***en mettant l'accent sur*** le ***développement et*** l'utilisation de nouvelles techniques génomiques ***et*** de ***biotechnologies agricoles, pour*** développer des cultures plus ***résilientes qui nécessitent*** moins de

d’engrais et moins d’eau; demande la mise en place d’un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l’Union et stimuler la recherche, l’investissement et l’emploi;	produits ***phytopharmaceutiques***, moins d’engrais et moins d’eau; demande la mise en place d’un nouveau cadre législatif pour faire en sorte que cette technologie innovante puisse être utilisée dans l’Union et stimuler la recherche, l’investissement et l’emploi;

Or. ro

Amendement 1470
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. souligne qu’il importe de garantir un accès équitable à la recherche et à l’innovation dans tous les types d’exploitations et de territoires, y compris les petites exploitations et les exploitations familiales, ainsi que dans les zones défavorisées; demande le développement et l’intensification d’approches de recherche et d’innovation centrées sur les agriculteurs, en s’appuyant sur l’expérience d’outils tels que les groupes opérationnels, AKIS (systèmes de connaissance et d’innovation agricoles) et le modèle multi-acteurs d’Horizon Europe; souligne la nécessité de renforcer les liens structurés et territorialisés entre les agriculteurs, les instituts de recherche, les conseillers et les réseaux d’innovation, en veillant à ce que la recherche réponde aux défis pratiques et conduise au développement de solutions utilisables et adaptées au niveau local;

Or. en

Amendement 1471
Luke Ming Flanagan

au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. souligne le rôle crucial joué par la diversité des semences pour assurer la durabilité et la résilience de la production alimentaire; regrette l'absence d'une politique européenne en matière de ressources génétiques animales et végétales, essentielle pour garantir la sécurité des semences; invite la Commission à prendre des initiatives visant à interdire toute prise de brevets sur la sélection conventionnelle d'espèces végétales et anomales, y compris par des processus aléatoires suivis de nouveaux croisements et d'une sélection; invite la Commission à prendre des initiatives visant à faire en sorte que les brevets portant sur des inventions biotechnologiques concernant des animaux ou des végétaux soient limités à des procédés techniques spécifiques;

Or. en

Amendement 1472
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. invite la Commission à renforcer la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé végétale et animale afin de promouvoir le développement de principes actifs alternatifs efficaces, ainsi que la création de lignes spécifiques en dehors de la PAC pour la recherche scientifique sur le développement de

nouveaux vaccins et de systèmes de détection précoce des maladies animales; invite instamment les États membres à soutenir les régions et à travailler avec elles à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de prévention, de vaccination et d'atténuation de ces maladies;

Or. es

Amendement 1473
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. souligne le rôle important du développement de solutions de substitution aux produits phytopharmaceutiques de synthèse tels que les pesticides biologiques, qui sont au moins aussi efficaces et abordables; rappelle l'importance de la lutte biologique dans les pratiques agricoles durables qui peuvent contribuer à réduire au minimum le développement de la résistance aux organismes nuisibles, aux maladies et aux pesticides conventionnels, tout en maintenant la compétitivité et la productivité des agriculteurs;

Or. ro

Amendement 1474
Sander Smit, Jessika Van Leeuwen, Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. invite la Commission à soutenir le développement et l'adoption de machines

agricoles avancées, y compris la robotique et les technologies de précision, en créant un environnement réglementaire clair et favorable, en facilitant les projets de démonstration et la coopération entre les différentes régions européennes qui pourraient bénéficier de ces techniques;

Or. en

Amendement 1475
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. invite la Commission à procéder aux ajustements nécessaires dans le cadre de la prochaine PAC afin de ne pas utiliser de subventions agricoles pour l'élevage de taureaux destinés à la tauromachie;

Or. en

Amendement 1476
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 46 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 ter. selon l'étude de l'EPRS de 2025[1 bis], il existe un petit nombre de grands abattoirs concentrés dans certaines régions; souligne dès lors la nécessité de soutenir, par l'intermédiaire des fonds de la politique agricole commune (PAC), la création et le développement d'abattoirs afin de stimuler l'économie locale, de créer des emplois et de renforcer les

chaînes d'approvisionnement courtes;

1 bis ***https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/765766/EPRS_STU(2025)765766_FR.pdf***

Or. ro

Amendement 1477
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 46 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 ter. demande l'approbation et la mise en œuvre rapides de nouvelles techniques de sélection, telles que CRISPR Cas, dans les petites et les grandes entreprises, afin de favoriser le développement de cultures plus résilientes, économes en ressources et durables sur le plan environnemental;

Or. en

Amendement 1478
Sebastian Everding

Proposition de résolution
Paragraphe 46 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 ter. invite la Commission à utiliser la prochaine réforme de la PAC pour moderniser et améliorer les règles existantes en matière de bien-être animal, à la suite de la demande croissante des citoyens de l'Union en faveur de normes plus élevées en matière de bien-être animal;

Or. en

Amendement 1479
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 46 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 quater. appelle de ses vœux un engagement européen accru en faveur de la recherche et de l'innovation en cours dans le domaine de l'agriculture, y compris le développement de programmes d'agriculture de précision et l'intégration de l'intelligence artificielle dans la mécanisation agricole;

Or. en

Amendement 1480
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 46 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 quinquies. appelle de ses vœux des mesures garantissant que les agriculteurs conservent la pleine propriété et le contrôle de leurs données, préservant ainsi leurs droits et promouvant la transparence dans l'utilisation et le partage des données agricoles dans le contexte de l'évolution des innovations numériques et fondées sur l'IA;

Or. en

Amendement 1481
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 46 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 sexies. demande une révision rapide de la procédure d'approbation des produits phytopharmaceutiques conventionnels et l'introduction d'un processus d'approbation accéléré et fondé sur les risques pour les produits phytopharmaceutiques «verts», en supprimant les contraintes de capacité existantes dans l'évaluation des produits, afin de garantir un accès en temps utile à des solutions efficaces et durables de lutte contre les ennemis des cultures;

Or. en

Amendement 1482
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 46 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 septies. demande en outre, s'il n'existe pas d'alternative approuvée, la mise en place d'une boîte à outils d'urgence qui permette l'utilisation de substances sans approbation formelle uniquement dans les situations de crise, évitant ainsi les pertes de récolte;

Or. en

Amendement 1483
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 46 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 octies. appelle à l'élimination de la norme générique relative à l'azote et à la mise en œuvre d'une stratégie de fertilisation équilibrée comprenant des quotas d'engrais organiques fondés sur l'absorption réelle de nutriments et les conditions du sol, ainsi qu'à la reconnaissance et à l'approbation juridiques de RENURE en tant qu'alternative durable aux engrais;

Or. en

Amendement 1484
Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. souligne, à cet égard, la nécessité d'aider les agriculteurs à s'adapter aux technologies numériques et à développer les compétences numériques, ce qui peut les aider à mieux mettre en œuvre leurs projets d'installation, à soutenir l'agriculture durable, à réduire la charge administrative tant pour les agriculteurs que pour les administrations, et à anticiper les futures conditions de production et attentes des consommateurs et de la société;	47. souligne, à cet égard, la nécessité d'aider les agriculteurs à s'adapter aux technologies numériques et à développer les compétences numériques, ce qui peut les aider à mieux mettre en œuvre leurs projets d'installation, à soutenir l'agriculture durable, à réduire la charge administrative tant pour les agriculteurs que pour les administrations, ***tout en respectant les normes sociales et environnementales les plus élevées,*** et à anticiper les futures conditions de production et attentes des consommateurs et de la société;

Or. en

Amendement 1485
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. souligne, à cet égard, la nécessité d'aider les agriculteurs à s'adapter aux technologies numériques et à développer les compétences numériques, ce qui peut les aider à mieux mettre en œuvre leurs projets d'installation, à soutenir l'agriculture durable, à réduire la charge administrative tant pour les agriculteurs que pour les administrations, et à anticiper les futures conditions de production et attentes des consommateurs et de la société;	47. souligne, à cet égard, la nécessité d'aider les agriculteurs à s'adapter aux technologies numériques***, conformément aux autres mécanismes de soutien existants,*** et à développer les compétences numériques, ce qui peut les aider à mieux mettre en œuvre leurs projets d'installation, à soutenir l'agriculture durable, à réduire la charge administrative tant pour les agriculteurs que pour les administrations, et à anticiper les futures conditions de production et attentes des consommateurs et de la société;

Or. es

Amendement 1486
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. souligne, à cet égard, la nécessité d'aider les agriculteurs à s'adapter aux technologies numériques et à développer les compétences numériques, ce qui peut les aider à mieux mettre en œuvre leurs projets d'installation, à soutenir l'agriculture durable, à réduire la charge administrative tant pour les agriculteurs que pour les administrations, et à anticiper les futures conditions de production et attentes des consommateurs et de la société;	47. souligne, à cet égard, la nécessité d'aider les agriculteurs à s'adapter aux technologies numériques et à développer les compétences numériques, ce qui peut les aider à mieux mettre en œuvre leurs projets d'installation, à soutenir l'agriculture durable, à réduire la charge administrative tant pour les agriculteurs que pour les administrations, et à anticiper les futures conditions de production et attentes des consommateurs et de la société***, ainsi qu'à améliorer leur situation en matière de revenus propres***;

Or. en

Amendement 1487
Sergio Berlato, Carlo Fidanza, Francesco Ventola, Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. souligne qu'il importe de reconnaître et de renforcer le rôle du modèle AKIS (Systèmes de connaissance et d'innovation agricoles) en tant qu'outil stratégique et transversal de la PAC après 2027, capable d'assurer la diffusion efficace des connaissances et des innovations auprès des agriculteurs; estime que les objectifs de la nouvelle PAC en matière de compétitivité, de résilience au changement climatique et de transition numérique ne peuvent être atteints sans un système AKIS efficace et coordonné pleinement intégré aux plans stratégiques nationaux; souligne la nécessité de soutenir et de renforcer les activités qualifiées de conseil aux entreprises, de démonstration et de pilotage, ainsi que les réseaux de proximité, tels que les organisations professionnelles agricoles, qui jouissent de la confiance des agriculteurs et représentent l'interface la plus efficace pour accélérer le transfert pratique des innovations et assurer une modernisation efficace du secteur agricole européen.

Or. en

Amendement 1488
Stefan Köhler, Norbert Lins, Christine Schneider, Marion Walsmann, Lena Düpont

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. demande que la Commission européenne envoie un signal clair pour

encourager l'adoption de pratiques agricoles modernes et l'automatisation, pour promouvoir la recherche dans les exploitations agricoles afin de favoriser l'innovation et de renforcer l'échange de bonnes pratiques entre les États membres ainsi qu'au sein des États membres en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies ainsi que la réduction de la charge administrative, telle que les obligations de déclaration;

Or. en

Amendement 1489
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. souligne la nécessité d'un plan stratégique d'habileté numérique rurale mis en œuvre sur une base volontaire pour aider les agriculteurs à adopter les technologies modernes grâce à la formation, à l'assistance technique et à la facilitation de l'accès aux infrastructures numériques et aux données agricoles en temps réel, contribuant ainsi à combler le fossé entre les zones rurales et urbaines;

Or. ro

Amendement 1490
Luke Ming Flanagan
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de	48. souligne qu'il est nécessaire de

concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée***, afin d'encourager*** la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, ***le cas échéant***, la surveillance, ***le contrôle*** biologique et l'utilisation optimisée ***des produits phytopharmaceutiques***, ***tout*** en respectant les limites légales et de sécurité établies;

mettre pleinement en œuvre les principes de lutte intégrée contre les ennemis des cultures et agriculture durable intégrée **–** ***de mettre en œuvre*** la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris ***rotation des cultures***, ***couverture du sol, techniques de culture adéquates (sous-ensemencement, culture en bandes, ...), cultivars résistants/tolérants, mesures d'hygiène***, ***protection et amélioration des organismes bénéfiques grâce à*** la ***mise en place de bandes florales et de particularités topographiques à haute variété,*** surveillance ,***lutte mécanique contre les mauvaises herbes , lutte*** biologique et ***, en tout dernier recours, et uniquement si les valeurs seuils pour les organismes nuisibles sont dépassées,*** l'utilisation optimisée ***de pesticides si nécessaire***, en respectant ***toujours*** les limites légales et de sécurité établies;

Or. en

Amendement 1491
Carmen Crespo Díaz, Esther Herranz García, Gabriel Mato, Elena Nevado del Campo, Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique***, l'utilisation de drones pour les traitements phytosanitaires, l'approbation de l'endothérapie,*** et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en

respectant les limites légales et de sécurité établies; ***souligne également l'importance de faire de l'agriculture intégrée un système communément reconnu dans l'Union et de progresser davantage dans la définition et le soutien de pratiques agricoles durables et biologiques;***

Or. es

Amendement 1492
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de ***concevoir*** une mesure ***spécifique*** dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	48. souligne qu'il est nécessaire de ***mettre en place*** une mesure dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies; ***prie instamment la Commission de proposer des solutions de remplacement viables et adéquates avant d'interdire les substances phytopharmaceutiques afin de garantir que la production agricole puisse être maintenue de manière sûre et durable;***

Or. en

Amendement 1493
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies; ***rappelle la nécessité d'un cadre juridique spécifique et pragmatique pour évaluer et approuver une nouvelle génération de produits phytopharmaceutiques plus sûrs;***

Or. en

Amendement 1494
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin ***d'encourager la combinaison*** de pratiques et ***de*** technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure ***agro-environnementale et climatique*** spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, ***et qui puissent compenser les pertes réelles subies par l'agriculteurs*** afin de ***dé-risquer le recours à des*** pratiques et ***des*** technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;

Or. fr

Amendement 1495
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes ***professionnels*** d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies***, et d'élaborer des procédures de diagnostic et d'analyse des résidus de pesticides***;

Or. hu

Amendement 1496
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre ***du développement rural*** qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures***, y compris, le cas échéant***, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée ***des*** produits	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre ***de la PAC[1 bis]*** qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, ***notamment de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures,*** afin ***de réduire l'utilisation de pesticides de synthèse et*** d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures ***non***

phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;

chimiques , ***y compris*** la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée ***de*** produits phytopharmaceutiques ***synthétiques lorsque cela est nécessaire***, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;

1 bis Bien qu'il soit possible de l'inclure dans le pilier 2, par exemple la formation/l'investissement, le partage des connaissances ou l'AECM, les États membres ont déjà mis au point des approches de lutte intégrée contre les ennemis des cultures (production intégrée) dans les programmes écologiques, ainsi que dans les programmes sectoriels relatifs aux fruits (y compris le vin) et aux légumes dans le pilier 1. Réf. R.2115/2021, considérants 26 et 72, article 31, paragraphe 4, points f), 47 et 58, annexe I: I.18, R.24

Or. en

Amendement 1497
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies ***et sans imposer d'interdictions arbitraires en***

l'absence de solutions de remplacement viables et efficaces;

Or. ro

Amendement 1498
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;

Or. nl

Amendement 1499
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, ***pour réduire l'utilisation des pesticides et*** afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la

l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;

Or. en

Amendement 1500
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes d'une agriculture durable intégrée, ***pour réduire l'utilisation des pesticides et*** afin d'encourager la combinaison de pratiques et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;

Or. en

Amendement 1501
Camilla Laureti, Stefano Bonaccini, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes ***d'une agriculture durable*** intégrée, afin d'encourager la combinaison de pratiques et de	48. souligne qu'il est nécessaire de concevoir une mesure spécifique dans le cadre du développement rural qui soit fondée sur les principes ***de la lutte*** intégrée ***contre les ennemis des cultures***, afin d'encourager la combinaison de pratiques

technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;	et de technologies de lutte contre les ennemis des cultures, y compris, le cas échéant, la surveillance, le contrôle biologique et l'utilisation optimisée des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant les limites légales et de sécurité établies;

Or. en

Amendement 1502
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	48 bis. souligne l'importance de garantir la production de vaccins et de médicaments vétérinaires dans toute l'Europe, dans le cadre d'une approche intégrée «Une seule santé» qui reconnaît l'interconnexion entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement; estime qu'il est essentiel de renforcer l'autonomie stratégique de l'Union dans ce domaine afin de protéger la santé publique, la sécurité alimentaire et la résilience du secteur agricole face aux futures crises sanitaires; souligne que, dans un espace sans frontières intérieures tel que l'Union européenne, toute absence de prévention ou de contrôle des maladies animales dans un État membre peut avoir des répercussions immédiates sur les autres, nécessitant une réponse coordonnée et le renforcement des capacités industrielles communes au niveau européen; préconise, par conséquent, la nécessité de garantir un accès équitable, étendu et géographiquement complet aux vaccins et aux médicaments vétérinaires, y compris dans les régions ultrapériphériques, ainsi que la création de mécanismes de financement adéquats pour soutenir leur

production, leur achat et leur distribution de manière équitable et efficace.

Or. pt

Amendement 1503
Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	48 bis. demande à la Commission d'accélérer d'urgence l'enregistrement, l'autorisation et l'utilisation d'agents biologiques de lutte contre les ennemis des cultures en complément des pesticides de synthèse; souligne la nécessité d'un cadre réglementaire harmonisé et rationalisé qui permette un accès rapide au marché à des solutions de remplacement sûres et efficaces; souligne que jusqu'à ce que de telles solutions de remplacement soient manifestement disponibles et évolutives, les substances existantes essentielles pour la santé des végétaux ne doivent pas être interdites prématurément, car cela compromettrait la sécurité alimentaire, la stabilité économique et la viabilité de nombreux systèmes agricoles dans les États membres, en particulier ceux qui se trouvent dans des conditions climatiques ou économiques plus vulnérables;

Or. en

Amendement 1504
Christine Singer

Proposition de résolution
Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	48 bis. souligne que toute mesure législative visant à réduire l'utilisation d'intrants, y compris les produits phytopharmaceutiques, doit être fondée sur des données scientifiques solides et sur la faisabilité pratique, et ne devrait être mise en œuvre qu'une fois qu'il existe des solutions de remplacement efficaces et économiquement viables qui garantissent des rendements stables et maintiennent une production de haute qualité;

Or. en

Amendement 1505
Marion Maréchal, Sergio Berlato

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1506
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire	***supprimé***

de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 1507
Carola Rackete

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1508
Luke Ming Flanagan, Sebastian Everding
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les	49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les

émissions dans les exploitations agricoles;	émissions dans les exploitations agricoles; ***prend acte du potentiel de l'agroforesterie en tant que stratégie de séquestration du carbone pour tous les types de sols et toutes les entreprises agricoles; la conception et la gestion appropriées des systèmes agroforestiers peuvent les transformer en puits de carbone effectifs, même si ce potentiel n'est pas suffisamment pris en considération, et encore moins exploité; les arbres et les arbustes concernés par les pratiques agroforestières contribuent à la séquestration du carbone, car ils utilisent le dioxyde de carbone pour la photosynthèse et stockent le carbone en surface, dans leurs troncs et leurs branches, mais aussi sous terre, dans leurs racines et le sol; l'agroforesterie permet de lutter indirectement contre l'érosion des sols, ce qui peut améliorer la capacité de stockage du carbone dans les sols; pour tirer parti du potentiel largement inexploité de l'agroforesterie en matière de séquestration du carbone, tant pour les exploitations de subsistance que pour les exploitations commerciales, il convient de mettre au point des politiques innovantes, fondées sur des recherches rigoureuses;***

Or. en

Amendement 1509
Alexander Bernhuber

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des	49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des

mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;	mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles; ***souligne qu'un tel cadre de certification doit être ouvert et applicable non seulement aux agriculteurs qui augmentent la capacité de stockage du carbone des sols, mais aussi à ceux qui maintiennent la capacité de stockage du carbone de leurs sols;***

Or. en

Amendement 1510
Barry Cowen, Charles Goerens

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;	49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles; ***souligne les avantages potentiels des crédits carbone et naturels, en particulier pour les petits agriculteurs et les agriculteurs moins productifs, et invite instamment la Commission à améliorer l'accès à ces possibilités pour le secteur agricole.***

Or. en

Amendement 1511
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;	49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles; ***souligne dans le même temps que la production de denrées alimentaires et de biomasse devrait être l'objectif principal de l'activité agricole des agriculteurs;***

Or. en

Amendement 1512
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;	49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles; ***souligne les avantages potentiels des crédits carbone et naturels pour les agriculteurs productifs et invite instamment la Commission à améliorer l'accès à ces possibilités pour le secteur agricole.***

Or. en

Amendement 1513
Thomas Waitz

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire ***de*** certification de l'Union ***relatif aux*** absorptions de carbone peut constituer une incitation positive ***à garantir*** une ***meilleure*** rémunération ***aux*** agriculteurs, en particulier ***aux*** plus jeunes, grâce à des mesures visant à ***capturer*** et ***à réduire*** les ***émissions*** dans les ***exploitations agricoles***;	49. reconnaît que le cadre volontaire ***prévu pour la*** certification de l'Union ***concernant les*** absorptions de carbone peut constituer une incitation positive ***et fournir*** une rémunération ***supplémentaire pour les*** agriculteurs, en particulier ***les*** plus jeunes, grâce à des mesures visant à ***absorber*** et ***retenir le carbone dans*** les ***exploitations agricoles; note le rôle clé de la santé des sols et de la résilience de l'eau dans les approches de stockage agricole du carbone;***

Or. en

Amendement 1514
Camilla Laureti, Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, ***grâce à*** des ***mesures visant à capturer*** et ***à*** réduire les émissions dans les exploitations agricoles;	49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, ***en récompensant*** des ***pratiques telles que l'agroforesterie*** et ***la gestion régénérative des sols pour capturer et*** réduire les émissions dans les exploitations agricoles;

Or. en

Amendement 1515
Gilles Pennelle, Valérie Deloge, Marie Dauchy, Raffaele Stancanelli

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;	49. reconnaît que le cadre volontaire de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone ***doit rester volontaire et qu'il*** peut constituer une incitation positive à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs, en particulier aux plus jeunes, grâce à des mesures visant à capturer et à réduire les émissions dans les exploitations agricoles;

Or. fr

Amendement 1516
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. invite la Commission à s'abstenir d'allouer des fonds supplémentaires à des mesures d'extensification implicites qui manquent d'efficacité démontrable dans la réalisation des objectifs climatiques ou environnementaux; demande au contraire que ces ressources soient affectées en priorité à la recherche publique coordonnée sur les stratégies d'élevage, les innovations en matière d'alimentation animale et les technologies de séparation du fumier, dans le but d'accélérer la disponibilité et l'évolutivité de solutions pratiques; souligne que le soutien structurel ne devrait être réservé qu'aux approches dont le potentiel de contribution à une productivité durable est avéré.

Or. en

Amendement 1517
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. invite la Commission à promouvoir la production d'énergie solaire dans les exploitations agricoles en vue d'améliorer la capacité des agriculteurs à s'adapter au changement climatique, d'accroître la rétention d'eau et la qualité des sols, et de contribuer à la stabilité et à la diversification des revenus des agriculteurs; invite la Commission à clarifier les dispositions de la politique agricole commune afin de garantir la compatibilité entre l'installation de systèmes solaires photovoltaïques et l'exercice d'activités agricoles sur la même parcelle de terrain.

Or. pt

Amendement 1518
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. reconnaît l'importance du partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI), qui a contribué à faire progresser l'innovation dans le secteur agroalimentaire et forestier, par la création de groupes opérationnels et la mise en œuvre de projets innovants visant à développer des solutions de pointe qui améliorent la durabilité, la résilience et la compétitivité

du tissu agroalimentaire; invite la Commission à renforcer le soutien à cette initiative dans le cadre de la PAC après 2027;

Or. es

Amendement 1519
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. souligne l'importance de traiter conjointement les enjeux agricoles et les enjeux d'alimentation ; se félicite à ce titre du nouvel intitulé du portefeuille du Commissaire à l'agriculture et à l'alimentation ; considère que la Politique Agricole Commune devrait changer d'appellation pour devenir la Politique Agricole et Alimentaire Commune ;

Or. fr

Amendement 1520
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. note, dans ce contexte, les avantages de la surveillance des sols et de l'accès des agriculteurs aux données afin qu'ils puissent améliorer leurs sols de manière optimale, avec des avantages secondaires[1 bis] d'une productivité accrue, d'une dépendance réduite aux intrants et d'une résilience aux fluctuations

climatiques;

1 bis ***Par exemple à travers des terres arables plus profondes, plus de biote du sol, contrôle des agents pathogènes, sol agissant comme une éponge pour absorber et retenir l'eau et les nutriments***

Or. en

Amendement 1521
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 49 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 ter. souligne que le retour de l'inflation alimentaire depuis 2022 montre que la stabilisation des prix alimentaires et agricoles est indispensable pour assurer la stabilité macro-économique et la sécurité économique dans l'Union européenne ; considère que la forte augmentation de la précarité alimentaire et ses conséquences sociales et politiques appellent à augmenter les budgets dédiés à l'aide aux plus démunis dans le cadre du fonds FSE+ mais également à limiter les causes de l'inflation alimentaire ;

Or. fr

Amendement 1522
Cristina Maestre, Elena Sancho Murillo

Proposition de résolution
Paragraphe 49 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 ter. souligne que la PAC devrait

contribuer à favoriser un environnement propice à l'innovation liée à la production agroalimentaire, à faciliter les partenariats public-privé et à accélérer l'adoption de solutions innovantes pour le secteur;

Or. es

Amendement 1523
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 49 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 ter. demande l'introduction de récompenses fondées sur le marché pour les services écosystémiques liés à la nature, à la gestion des paysages et au climat, en veillant à ce que ces contributions vitales soient équitablement compensées;

Or. en

Amendement 1524
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 49 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 quater. invite la Commission à promouvoir la recherche, l'innovation et l'adoption de techniques d'élevage avancées et de pratiques de réduction des émissions dans le secteur de l'élevage, en particulier pour les ruminants; demande en outre un soutien spécifique au titre de la PAC post-2027 et d'Horizon Europe afin d'accélérer le développement et le déploiement de systèmes d'élevage

efficaces sur le plan climatique, en veillant à ce que les réductions des émissions restent économiquement viables pour les agriculteurs et socialement acceptables dans toutes les régions.

Or. en

Amendement 1525
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 49 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 quater. relève que la baisse des droits de douanes depuis le début des années 1990 avait permis de stabiliser les prix agricoles et alimentaires européens mais que cette stratégie n'est plus efficace compte tenu de la crise climatique et du nouveau contexte international où l'accès à l'alimentation est redevenu une arme ;

Or. fr

Amendement 1526
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 49 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 quater. demande le maintien de la PAC en tant que filet de sécurité grâce à des paiements de base pour les exploitations familiales et ménagères, garantissant ainsi la reconnaissance des efforts des producteurs alimentaires locaux et la préservation de la sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 1527
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 49 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 quinquies. enjoint la Commission européenne à suivre les recommandations du rapport Niinisto et à considérer l'importance de disposer de stocks stratégiques alimentaires ; appelle à généraliser les solides expériences de la Finlande et de l'Allemagne en matière de stocks stratégiques alimentaires et à intégrer le concept de « dual use by design » dans les politiques de développement de la production de biocarburants ; considère qu'il n'y a pas de souveraineté alimentaire sans stocks stratégiques alimentaires ;

Or. fr

Amendement 1528
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 49 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 quinquies. demande l'introduction et l'adaptation de règlements de l'Union spécifiquement conçus pour répondre aux défis et aux possibilités uniques de l'agriculture en serre, urbaine et verticale, ainsi que l'élaboration de règles simplifiées et axées sur la pratique pour le secteur de la floriculture et d'un cadre réglementaire coordonné pour l'ensemble de la chaîne de valeur horticole;

Or. en

Amendement 1529
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 49 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 sexies. appelle à ne pas exagérer le coût des politiques de stockage parce qu'il sera toujours inférieur au coût de l'absence de stock dès lors que l'on abandonne la croyance selon laquelle les marchés libres seraient stabilisateurs ; implore la Commission européenne d'être plus bienveillante vis-à-vis des demandes des pays émergents et en développement qui demandent une actualisation des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce afin de faire reconnaitre la pertinence de leurs politiques publiques de stockage ;

Or. fr

Amendement 1530
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 49 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 sexies. invite à permettre à l'agriculture de jouer un rôle important dans le pacte pour une industrie propre et la transition énergétique en produisant de l'énergie renouvelable grâce au biogaz et en rétablissant l'énergie grâce aux serres, créant ainsi des revenus supplémentaires pour les agriculteurs;

Or. en

Amendement 1531
Eric Sargiacomo

Proposition de résolution
Paragraphe 49 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 septies. encourage les autorités locales et les régions à développer des stratégies pour accroitre la résilience alimentaire des territoires en recréant des liens entre la production agricole et l'alimentation des populations locales, notamment par les aides à l'investissement du second pilier et par la commande publique dont les règles doivent être réformées afin de donner la possibilité de privilégier l'approvisionnement local ;

Or. fr

Amendement 1532
Jessika Van Leeuwen, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 49 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 octies. soutient le développement de systèmes de stockage agricole du carbone qui récompensent des avantages climatiques mesurables et vérifiables tout en maintenant une utilisation productive des terres; invite la Commission à concevoir de tels systèmes de manière à stimuler les progrès technologiques, tels que l'amélioration de la gestion des sols grâce à l'agriculture de précision, et à éviter les modèles qui reposent principalement sur le gel des terres; souligne que le stockage agricole du carbone devrait compléter, et non remplacer, la production agricole active et

durable.

Or. en